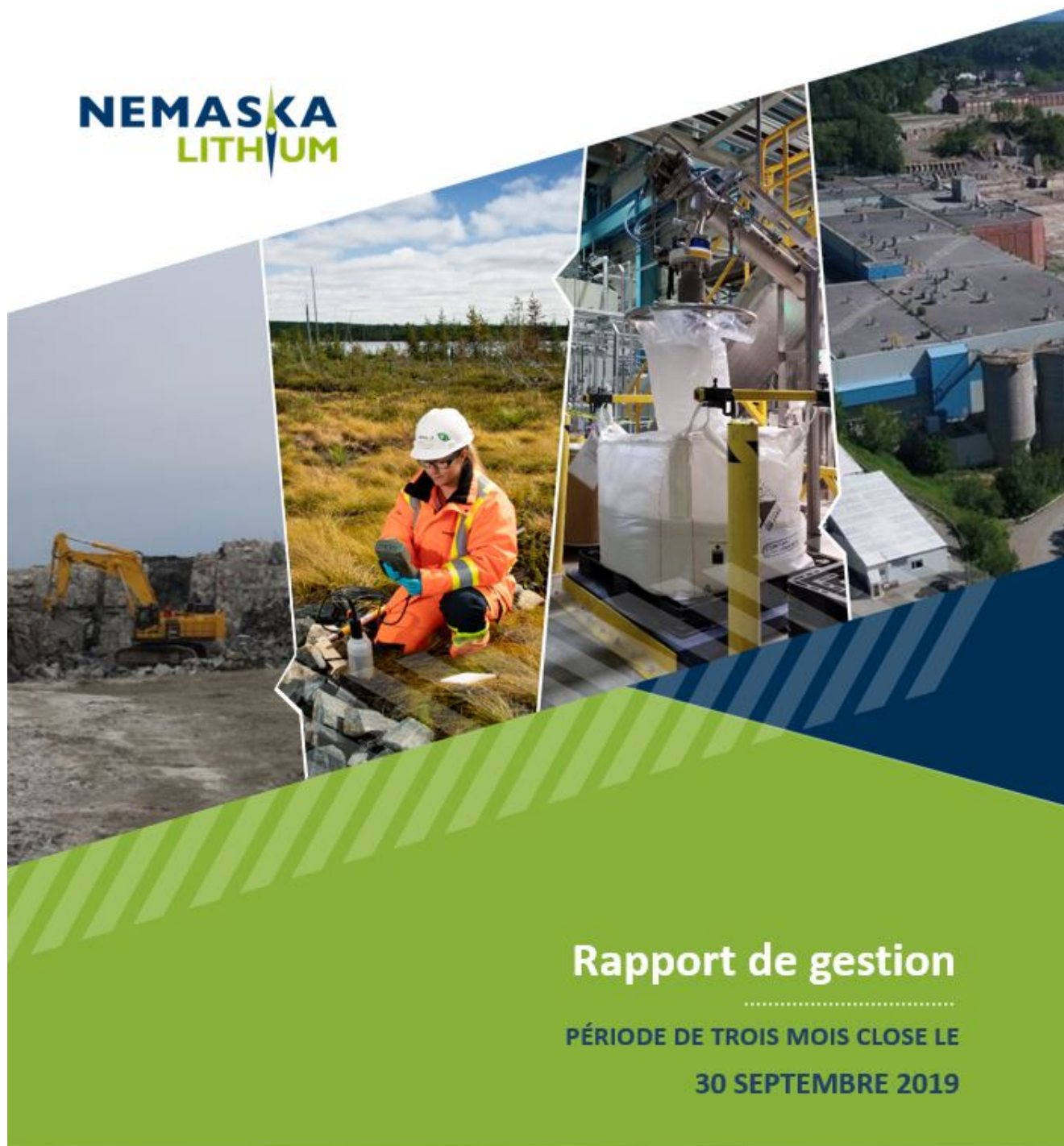




Rapport de gestion

PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE
30 SEPTEMBRE 2019

450, rue de la Gare-du-Palais, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1K 3X2
418 704-6038

www.nemaskalithium.com



(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Le présent rapport de gestion a pour objet d'aider le lecteur à mieux connaître les activités de Nemaska Lithium Inc. (la « Société ») et de ses filiales en propriété exclusive, ainsi que les points saillants de ses résultats financiers. Il explique notamment la situation financière et les résultats de la Société pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre 2019 et 2018 et il contient une comparaison de son état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2019 et au 30 juin 2019.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément au Règlement 51-102 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 et avec les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2019 ainsi que les notes y afférentes, qui se trouvent sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Toutes les informations financières figurant dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société ont été préparées conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), aussi appelées « principes comptables généralement reconnus » (les « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités, lorsqu'ils deviendront exigibles dans un avenir prévisible.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et le présent rapport de gestion ont été révisés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de la Société le 14 novembre 2019. Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les prix d'exercice.

Énoncés prospectifs

Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, contenus dans le présent rapport de gestion, y compris, mais sans s'y limiter, les énoncés se rapportant i) à l'obtention du capital additionnel nécessaire pour permettre à la Société d'achever la construction et la mise en service de la propriété Whabouchi et de l'usine électrochimique commerciale; ii) aux coûts additionnels estimés pour achever la construction de la propriété de Whabouchi et de l'usine électrochimique commerciale; iii) à la clôture éventuelle du placement d'instruments de capitaux propres proposés par Pallinghurst et à la clôture éventuelle de ce placement en vertu d'un plan d'arrangement sanctionné par la Cour; iv) à la possibilité d'une nouvelle injection de capital pour remplacer certains éléments de la structure de financement actuelle à être effectuée par Pallinghurst en coopération avec les principaux actionnaires de la Société; v) à la capacité de la Société à remplir les conditions de financement aux termes de l'entente sur la facilité relative à la production; vi) au remboursement des obligations garanties de premier rang, en particulier au litige actuel de la Société avec le fiduciaire devant la Cour supérieure du Québec concernant, entre autres, l'applicabilité du mécanisme de compensation et la radiation des sûretés garantissant les obligations, et par la suite au déroulement prévu de la construction et de la mise en service de même que le début prévu de la production à la propriété de Whabouchi et à l'usine électrochimique commerciale; viii) à l'embauche des ressources humaines requises pour assurer la construction, la mise en service et l'exploitation commerciale à la propriété Whabouchi et à l'usine électrochimique commerciale; ix) à la renégociation éventuelle des contrats d'approvisionnement de la Société et à la capacité de la Société de fournir des produits aux termes de ceux-ci; x) à l'intégration verticale de la Société, de l'extraction minière de spodumène jusqu'à la commercialisation d'hydroxyde de lithium de grande pureté, à la hausse de la demande de véhicules électriques; et, de manière générale, xi) à la vision et la mission de la Société, ainsi que xii) à toute information sur les perspectives et les plans futurs de la Société (notamment, mais sans s'y limiter, tel qu'il est énoncé dans la rubrique « Facteurs de risque »), constituent de « l'information prospective » ou des « énoncés prospectifs » au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, et sont fondés sur des attentes, des estimations et des projections à la date du présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, les estimations et les prévisions à la date du présent rapport de gestion et s'appuient forcément sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien qu'elles aient été jugées raisonnables par la Société, agissant de bonne foi, au moment de leur formulation, sont, par leur nature, assujetties à d'importantes incertitudes et éventualités d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses pourraient se révéler inexactes. Bon nombre de ces incertitudes et éventualités pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur les résultats réels de la Société, de sorte que ceux-ci pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Certaines hypothèses significatives posées par la Société lors de l'établissement des énoncés prospectifs comprennent,

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

sans s'y limiter, la conclusion d'une entente définitive avec Pallinguhurst et le respect de la totalité des conditions afin de recevoir le reste du produit du financement de projet, à savoir la seconde tranche de l'entente sur la facilité relative à la production.

Rien ne garantit que la Société recevra intégralement le produit et le capital additionnel susmentionné, et que la production pourra commencer à la mine de Wabouchi ou à l'usine électrochimique de Shawinigan.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi des termes ou expressions « anticiper », « planifier », « s'attendre », « indiquer », « avoir l'intention », « prévoir », « estimations », « prévisions », « directives », « initiative », « perspectives », « potentiel », « projeté », « poursuivre », « stratégie », « étude », « objectifs » ou « croire », ou à l'emploi de termes, expressions et énoncés analogues ou de variantes de tels termes, expressions et énoncés indiquant que certains événements, mesures ou résultats « peuvent être », « pourraient être », « devraient être » ou « iront de l'avant », « seront pris », « seront atteints » ou encore qu'ils « surviendront ».

Rien ne garantit que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces énoncés. Il ne peut y avoir de certitude que l'investissement proposé par Pallinguhurst sera réalisé ou qu'une autre alternative financière/stratégique sera disponible, que la Société respectera les conditions énoncées dans l'entente relative à la production. En outre, il ne peut y avoir de certitude que les estimations des dépenses d'investissement et les autres estimations mentionnées dans le présent rapport de gestion se concrétiseront.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent un nombre d'incertitudes et de risques intrinsèques, tant généraux que particuliers, et il est possible que les estimations, prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se concrétisent pas ou que les hypothèses ne reflètent pas les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont fournis afin de donner des renseignements au sujet des attentes et des plans de la direction pour l'avenir. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs puisque plusieurs facteurs de risque et événements futurs significatifs pourraient faire varier les revenus réels de façon importante par rapport aux convictions, aux plans, aux objectifs, aux attentes, aux anticipations, aux estimations, aux hypothèses et aux intentions exprimés dans les présents énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont faits sous réserve de ces mises en garde et de celles émises dans nos autres dépôts auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières comprenant, mais sans s'y limiter, les mises en garde figurant dans la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de la Société datée du 30 septembre 2019 et les mises en garde expliquées plus en détail ci-après, à la rubrique 10 du présent rapport de gestion. La Société prévient que la liste de facteurs ci-dessus qui pourraient influencer les résultats futurs n'est pas exhaustive et que de nouveaux risques imprévisibles pourraient se matérialiser à l'occasion. La Société n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, ou d'expliquer tout écart significatif entre les événements réels ultérieurs et les énoncés prospectifs en question, sauf dans la mesure prévue par les lois applicables.

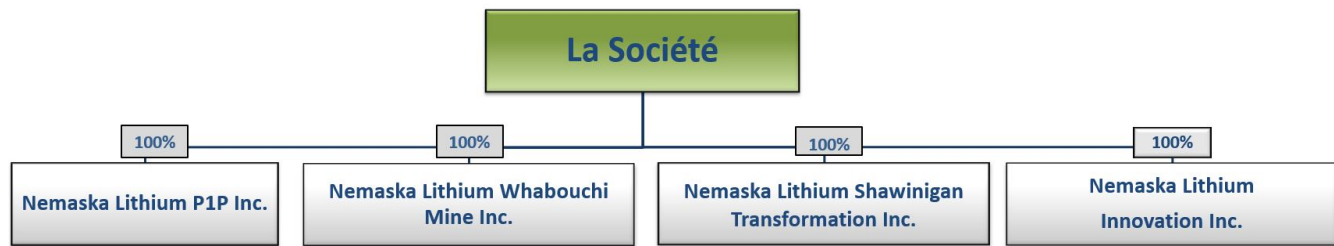
1) Entité présentant l'information financière et nature et portée des activités

La Société est domiciliée au Canada et constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Son titre est négocié à la Bourse de Toronto sous le symbole NMX et à la Bourse américaine des titres négociés de gré à gré QX (« OTCQX ») sous le symbole NMKEF. L'établissement principal de la Société est situé au 450, rue de la Gare-du-Palais, 1^{er} étage, Québec, Québec, G1K 3X2.

Liens intersociétés

Nemaska Lithium inc. (la « Société ») est propriétaire véritable de 100 % des actions comportant droit de vote de quatre filiales, à savoir Nemaska Lithium P1P inc., Nemaska Lithium Shawinigan Transformation inc., Nemaska Lithium Whabouchi Mine inc. et Nemaska Lithium Innovation inc. (collectivement, les « **filiales** »). L'organigramme corporatif qui suit présente les filiales, la juridiction de constitution de chacune étant le Canada.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)



Tous les actifs importants de la Société et de ses filiales sont situés dans la province de Québec. En résumé, à la date du présent rapport, les principaux actifs de chacune des entités constituées sont les suivants :

- Nemaska Lithium inc. : entre autres, propriété intellectuelle, logiciels et matériel informatique, intégralité des actions des quatre (4) filiales et participations dans Corporation Aurifère Monarques et Vision Lithium Inc. (« VLI »). Elle détient également une participation de 50 % dans Aurora Lithium AB (« Aurora Lithium »), qui est également constituée en Suède. Aurora Lithium est une coentreprise dont la participation restante de 50 % est détenue par Northvolt AB (Suède). Aurora Lithium mène des activités de recherche et de développement relatives à la construction éventuelle d'une usine électrochimique de lithium flexible et robuste en Europe pour convertir directement diverses sources de spodumène provenant de l'Europe en hydroxyde de lithium monohydraté (Lioh.H₂O) de haute pureté;
- Nemaska Lithium Innovation inc. : société de recherche et de développement dont les principales activités se rapportent aux sels de lithium et au secteur des batteries au lithium-ion au sein de laquelle il n'y a pas encore d'actifs en trésorerie non significatifs ni d'activités importantes qui ont été menées;
- Nemaska Lithium P1P inc. : matériel, bureau et contrat de location requis aux fins de l'exploitation de l'usine de phase 1 située à Shawinigan, dans la province de Québec, au Canada;
- Nemaska Lithium Whabouchi Mine inc. : entre autres, bail minier, claims miniers, baux d'usage des terres de surface, et propriétés minières, y compris préparation du site, infrastructures du bâtiment, du garage et des dômes du concentrateur et matériel connexe, bureaux administratifs mobiles et tous les autres ajouts servant à mettre en service la mine et le concentrateur Whabouchi, étant tous situés sur le territoire Eeyou Istchee/Baie-James de la province de Québec, au Canada, et désignés aux fins des présentes sous la dénomination « propriété Whabouchi »¹;
- Nemaska Lithium Shawinigan Transformation inc. : entre autres, terrains et immeubles commerciaux à Shawinigan, dans la province de Québec, au Canada, préparation du site, infrastructures et matériel et tous les autres ajouts devant servir à la production commerciale de sels de lithium, désignés aux fins des présentes sous la dénomination « **usine électrochimique commerciale** »¹ et immeuble permanent du bureau administratif.

¹ Collectivement, le « projet commercial » ou le « projet Whabouchi ».

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

2) Activités et objectifs commerciaux, principaux travaux prévus et jalons futurs

La Société est une entreprise chimique en développement dont les activités seront intégrées verticalement, de l'extraction minière de spodumène jusqu'à la commercialisation d'hydroxyde de lithium de grande pureté. Les sels de lithium sont principalement destinés au marché en forte croissance des batteries au lithium-ion, qui est essentiellement soutenu par la demande croissante en matière de véhicules électriques, d'appareils portatifs personnels et d'autres produits de consommation ainsi que de stockage d'énergie à l'échelle mondiale. La Société exploitera la mine située sur la propriété Whabouchi, l'un des gisements de lithium de spodumène les plus riches en Amérique du Nord, tant en volume qu'en teneur (la « mine Whabouchi ») et le concentrateur situé sur la propriété Whabouchi (le « concentrateur »). Le concentré de spodumène qui y sera produit sera traité à l'usine électrochimique commerciale à l'aide d'un procédé unique d'électrolyse membranaire pour lequel la Société détient plusieurs brevets.

La Société a pour vision de faciliter, pour le bénéfice de l'humanité, l'accès à l'énergie verte grâce à ses produits et procédés. Sa mission est de devenir un producteur et un fournisseur verticalement intégré d'hydroxyde de lithium destinés au marché en pleine croissance des batteries au lithium, dont la croissance est grandement soutenue par les véhicules électriques, les téléphones cellulaires, les tablettes et autres produits de consommation ainsi que par le stockage d'énergie. Étant donné sa compréhension de l'état actuel et prévu de l'offre d'hydroxyde de lithium, la Société est d'avis qu'elle arrive au moment opportun pour entrer dans la chaîne d'approvisionnement.

La propriété minière Whabouchi contient des réserves de minerai économiquement recouvrables, selon un rapport technique de l'étude de faisabilité établi conformément au Règlement 43-101 et préparé par Met-Chem (une division de DRA Americas inc.) en date du 31 mai 2019 qui a été déposé sur SEDAR le 9 août 2019 (le « rapport technique de 2019 ») relativement à la mine et au concentrateur de lithium de Whabouchi et à l'usine électrochimique de Shawinigan (collectivement, le « projet commercial »). La Société en est actuellement aux étapes de la mise en valeur et de la construction de son projet commercial. Les travaux de construction, l'installation et l'achat d'équipement pour le projet commercial progressent selon les fonds disponibles à la Société.

Au 30 septembre 2019, du budget d'investissement totalisant 1 269 millions de dollars selon le rapport technique de 2019, des dépenses d'investissement de 260,5 millions de dollars et de 131,4 millions de dollars avaient été engagées respectivement pour la mine et le concentrateur de Whabouchi et pour l'usine électrochimique de Shawinigan. Selon le rapport technique de 2019, les dépenses en immobilisations restantes requises pour terminer la construction (excluant les coûts de mise en service et de démarrage, les réinvestissements de maintien et les autres coûts du propriétaire) du projet commercial au 30 septembre 2019 sont évaluées à 877 millions de dollars.

Au 30 septembre 2019, la Société devait respecter certaines conditions pour pouvoir utiliser le second versement de 75 millions de dollars lié à l'entente sur la facilité relative à la production de 150 millions de dollars américains avec OMF Fund II (K) Ltd. et OMF Fund II (N) Ltd. (collectivement « **Orion** »). Rien ne garantit que la Société sera en mesure de respecter les conditions exigées avant le 31 décembre 2019 ou qu'elle sera en mesure d'accepter les modalités révisées qu'Orion pourrait demander dans l'Entente sur facilité relative à la production.

La direction de la Société s'attend actuellement à ce que les fonds qui seraient mobilisés au moyen du placement privé proposé par le Groupe Pallinghurst (« Pallinghurst » ou « GP ») et d'une offre de droits proposée, ainsi que d'autres instruments éventuels d'emprunt et de capitaux propres qui seraient levés, soient suffisants pour achever la construction et la mise en service du projet commercial. La Société, avec la participation éventuelle des principales parties prenantes qui prendraient part au financement, sera en mesure d'établir ultimement une estimation appropriée de la taille du financement privé ainsi que de l'offre de droits et les nouveaux niveaux d'endettement potentiels (collectivement, le « financement additionnel net ») et la manière dont ce financement sera structuré dans le cadre d'un plan d'arrangement en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, une loi fédérale canadienne permettant à une société solvable de réaliser efficacement une transaction d'une telle complexité (la « LCSA »), à la suite de l'achèvement du contrôle diligent en cours par Pallinghurst et avant la signature des ententes définitives.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Le 31 juillet 2019, le fiduciaire Nordic Trustee AS (le « fiduciaire ») et les ingénieurs indépendants qui rendent des comptes au fiduciaire ont été informés par la Société de la survenue d'un événement modifiant la date d'achèvement du projet, déclenché en raison du report de la date d'achèvement du projet global au-delà de juin 2021. Au sens des modalités des obligations, l'article 13.9 précise que lors de la survenue d'un événement modifiant la date d'achèvement du projet, tous les fonds non utilisés provenant de l'émission des obligations garanties détenus dans un compte en mains tierces doivent être compensés et utilisés pour rembourser par anticipation les obligations garanties dans les 45 jours suivant l'avis relatif à l'événement modifiant la date d'achèvement du projet, et le fiduciaire est autorisé et tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour effectuer ce remboursement par anticipation.

Par conséquent, la Société est d'avis que les obligations garanties ont été libérées au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019. Le fiduciaire a toutefois informé la Société que les obligations garanties n'étaient pas considérées comme ayant été libérées au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 et que la Société encourait des pénalités envers les porteurs des obligations garanties. Ces points de vue divergents font l'objet d'un litige devant les tribunaux, et rien ne garantit que ce litige se règlera en faveur de la Société ou que les tribunaux détermineront que les obligations garanties ont été libérées au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019. En se fondant sur son opinion, la Société a sorti le solde impayé de 444 056 \$ des obligations garanties de son état de la situation financière en débitant la valeur comptable de la dette à long terme connexe et en créditant la trésorerie soumise à des restrictions et les dépôts en fiducie connexes.

La convention de relation (appelée « lettre d'intention » dans le communiqué de presse du 19 juillet 2019) conclue entre Pallinguurst et la Société, telle que modifiée par une convention de consentement le 29 août 2019, prévoit qu'en cas de résiliation de la transaction Pallinguurst pourra soit recevoir un paiement de 12 millions de dollars au titre des frais de résiliation payable en trésorerie ou en actions ordinaires au gré de Pallinguurst, soit, à sa seule discrétion, réaliser un placement privé de 93 150 000 000 unités au prix d'émission de 0,26 \$ l'unité (le « placement privé d'unités »), chacune de ces unités étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires (un « bon de souscription d'unités »). Chaque bon de souscription d'unités permettra au porteur de souscrire une action ordinaire (sous réserve de rajustements aux termes du placement) à un prix d'exercice de 0,26 \$ l'action à compter de la date d'émission jusqu'à 17 h (heure du Québec) inclusivement, à la date qui correspond à la première des deux dates suivantes i) la date qui tombe 12 mois après cette date d'émission et ii) la date de clôture du placement privé de parts. Le 6 octobre 2019, Pallinguurst et la Société ont convenu de prolonger la période d'exclusivité jusqu'au 31 décembre 2019. La Société a déposé auprès de la TSX un formulaire de protection du prix du placement privé d'unités qui expirera à la fermeture des bureaux le 20 novembre 2019, lequel pourrait être renouvelé pour une autre période de 30 jours si le cours de clôture des actions ordinaires de la Société le 20 novembre 2019 est conforme aux conditions du manuel de politiques de la TSX ou si le nombre et le prix du placement privé d'unités sont ajustés.

Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre de la proposition d'investissement prévue dans la convention de relation dont il est question dans le paragraphe précédent et du nombre de parties prenantes concernées, la Société a demandé une ordonnance provisoire en vertu des dispositions de la LCSA relatives aux « arrangements ». Toutefois, rien ne garantit que des accords définitifs seront conclus après la période d'exclusivité prévue dans la convention de relation et les discussions en cours ou que ces accords seront obtenus selon des modalités acceptables pour la Société, le cas échéant. De plus, rien ne garantit l'approbation par la Cour de l'arrangement en vertu de la LCSA soumis par la Société, que les actionnaires approuveront l'investissement proposé de Pallinguurst ou, en général, que l'investissement proposé de Pallinguurst sera complété.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

De plus, comme le Rapport Technique 2019 contenant le plan révisé détaillé du projet de construction de la Société, lequel prévoyait que le Projet commercial ne serait pas achevé avant le 30 juin 2021, le mécanisme de compensation (set-off) a été déclenché conformément aux Modalités des Obligations. La survenance d'un tel événement oblige la Société à obtenir du financement additionnel afin de compléter le Projet commercial. Même si la Société s'emploie à s'assurer de l'obtention du financement requis, rien ne garantit qu'un tel financement sera obtenu selon des modalités acceptables pour la Société, ou pas du tout obtenu; et, s'il est obtenu au moyen d'un placement de capitaux propres, le financement additionnel pourrait entraîner une dilution significative pour les actionnaires actuels. Tout manque de financement éventuel pourrait retarder ou reporter indéfiniment la poursuite de la construction, de l'exploration et du développement du Projet commercial, ce qui pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la Société, ainsi que sur le cours des titres de celle-ci. Ultimement, ce manque de financement pourrait même causer la perte de la propriété de la Société.

En outre, l'échéancier du développement et de la construction du Projet commercial est fondé sur les attentes de la direction et pourrait entraîner des retards en raison d'un certain nombre de facteurs qui sont, pour certains, indépendants de la volonté de la Société. Il y a un risque que le développement du Projet commercial vers la production commerciale ne se réalise pas dans les délais ou conformément au budget prévus, ou pas du tout. L'échéancier de développement du projet est encore assujéti à l'obtention de différents permis dans le cours normal des activités, même si les permis importants du Projet commercial ont été obtenus, et ce, même avec du financement et même si la construction de diverses installations est complétée dans les délais impartis. Il n'est pas rare que les nouvelles activités minières soient confrontées à des coûts imprévus, à des problèmes et à des retards en cours de construction, de développement et de démarrage. La plupart, voire la totalité, des projets de cette nature subissent des délais de démarrage et de mise en production en raison de retards dans la livraison de composantes, de la non-disponibilité de main-d'œuvre qualifiée ou d'équipement adéquat, de conditions météorologiques défavorables ou de la défaillance de l'équipement, du rythme auquel les dépenses sont engagées, des retards dans les échéanciers de construction ou de délais dans l'obtention des permis et des consentements requis, ou de l'obtention du financement requis. De plus, il survient souvent des retards au cours des premières étapes de production minière. Pendant ce temps, la faisabilité économique de la production peut varier.

La Société est assujétiée à plusieurs risques et incertitudes et rien ne garantit qu'elle pourra lever ce financement additionnel net ni qu'elle se conformera aux clauses restrictives de l'entente sur la facilité relative à la production. Comme la Société pourrait devoir payer d'importantes pénalités et rembourser le premier versement de l'entente sur la facilité relative à la production et possiblement interrompre le projet, il existe une incertitude significative qui pourrait jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. La Société évalue plusieurs options et possibilités, y compris, sans s'y limiter, l'émission d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et d'instruments d'emprunt permis aux termes de l'entente sur la facilité relative à la production, d'autres sources de financement et des possibilités de fusions et acquisitions qui permettraient à des actionnaires actuels et/ou à de nouveaux actionnaires et/ou à des partenaires du projet de participer au financement additionnel net. À cet égard, la Société est, à l'heure actuelle, bien engagée dans le processus de contrôle diligent avec Pallinghurst. Rien ne garantit que la Société pourra mener à bien cette opération selon les modalités exposées dans la convention de relation non contraignante reçue en juillet 2019 ou d'autres modalités sur lesquelles les parties pourraient s'être entendues.

Il existe également des incertitudes en ce qui a trait à la possibilité que la Société puisse devoir payer des pénalités et des intérêts en lien avec les Obligations après le 17 septembre 2019 et/ou ne pas avoir accès en temps opportun aux liquidités restreintes de 40 millions de dollars reliées aux dépassements de coûts.

La Société ne possède pas actuellement de sources garanties de financement ou de flux de trésorerie pour rembourser les dettes, les pénalités ou les intérêts qui pourraient être encourus ou dans l'éventualité où elle contracte tout capital d'exploitation permis ou des facilités de couverture permises. L'incapacité de générer avec succès des revenus de son exploitation susciterait également un doute significatif sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

La Société a pour principaux objectifs commerciaux, sous réserve de l'obtention du financement additionnel net nécessaire, de mener à terme la construction, la mise en service et le lancement de la production de concentré de spodumène à sa propriété Whabouchi au troisième trimestre civil de 2021 et de commencer la production de sels de lithium à son usine électrochimique commerciale au deuxième trimestre civil de 2022. Plus précisément, les objectifs que la Société prévoit réaliser au cours des 12 à 18 mois suivant la date du présent rapport sont, dans aucun ordre particulier :

- négocier avec Orion Mine Finance II LP (« Orion ») pour essayer de parvenir à une compréhension commune des conditions devant être modifiées dans l'entente sur la facilité relative à la production (l'« entente sur la facilité relative à la production ») pour permettre à la Société de respecter toutes les conditions préalables à la réception du deuxième versement de 75 millions de dollars américains aux termes de l'entente sur la facilité relative à la production de 150 millions de dollars américains;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour que le produit de 350 millions de dollars américains tiré du placement des obligations garanties et remboursables de premier rang (le « placement d'obligations ») soit remboursé aux détenteurs d'obligations, tel qu'il a été annoncé le 17 septembre 2019, conformément aux modalités convenues aux termes du placement d'obligations datées du 29 mai 2018 (les « modalités des obligations ») et pour que les sûretés données par la Société aux termes des modalités des obligations soient libérées;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour que le placement en titres de capitaux propres proposé par le Groupe Pallinghurst (« GP » ou « Pallinghurst ») et annoncé le 19 juillet 2019 se réalise le plus rapidement possible et prendre aussi toutes les mesures nécessaires pour obtenir du financement en remplacement des obligations déjà mentionnées en temps opportun;
- pourvu que le financement additionnel net et, dans la mesure où cela s'avère nécessaire, le financement en remplacement des obligations aient été obtenus, reprendre la construction de la mine Whabouchi, du concentrateur et de l'usine électrochimique commerciale de manière ordonnée, en fonction du calendrier selon lequel le financement additionnel net sera disponible;
- examiner les contrats d'approvisionnement dans l'optique de déterminer s'il faut ou non en renégocier les modalités, notamment pour proroger certaines échéances;
- embaucher et conserver des membres additionnels du personnel de direction, d'exploitation, de services techniques et administratifs et de soutien, et ce, de façon organisée et en temps opportun, pour garantir un degré de préparation adéquat des opérations en vue de la reprise de la construction, s'il y a lieu, ainsi que de la mise en service.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

3) Faits saillants pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019 et jusqu'à la date du présent rapport, prochaines étapes et continuité de l'exploitation

i) Faits saillants relatifs à la construction, à l'exploitation et à la propriété intellectuelle :

Au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 et jusqu'à la date du présent rapport, même si le rythme d'exécution a été ajusté pour refléter le plan de conservation des actifs mis en oeuvre en février 2019, les travaux d'ingénierie et la construction se sont poursuivis au site minier Whabouchi et à l'usine électrochimique. Au 30 septembre 2019, un montant total de 391,9 millions de dollars avait été engagé à l'égard du projet commercial, sur un budget total en dépenses d'investissement de 1 269 millions de dollars (selon le rapport technique de 2019), ce qui s'est traduit par un montant de 877 millions de dollars restant à être engagé en dépenses d'investissement. Le 15 octobre 2019, la Société a annoncé qu'elle avait pris les décisions suivantes : i) elle réduira ses effectifs en licenciant 64 employés; ii) l'usine de phase 1 cessera ses activités à la fin de décembre 2019; et iii) les activités à Whabouchi ralentiront jusqu'à la mise en hibernation du site.

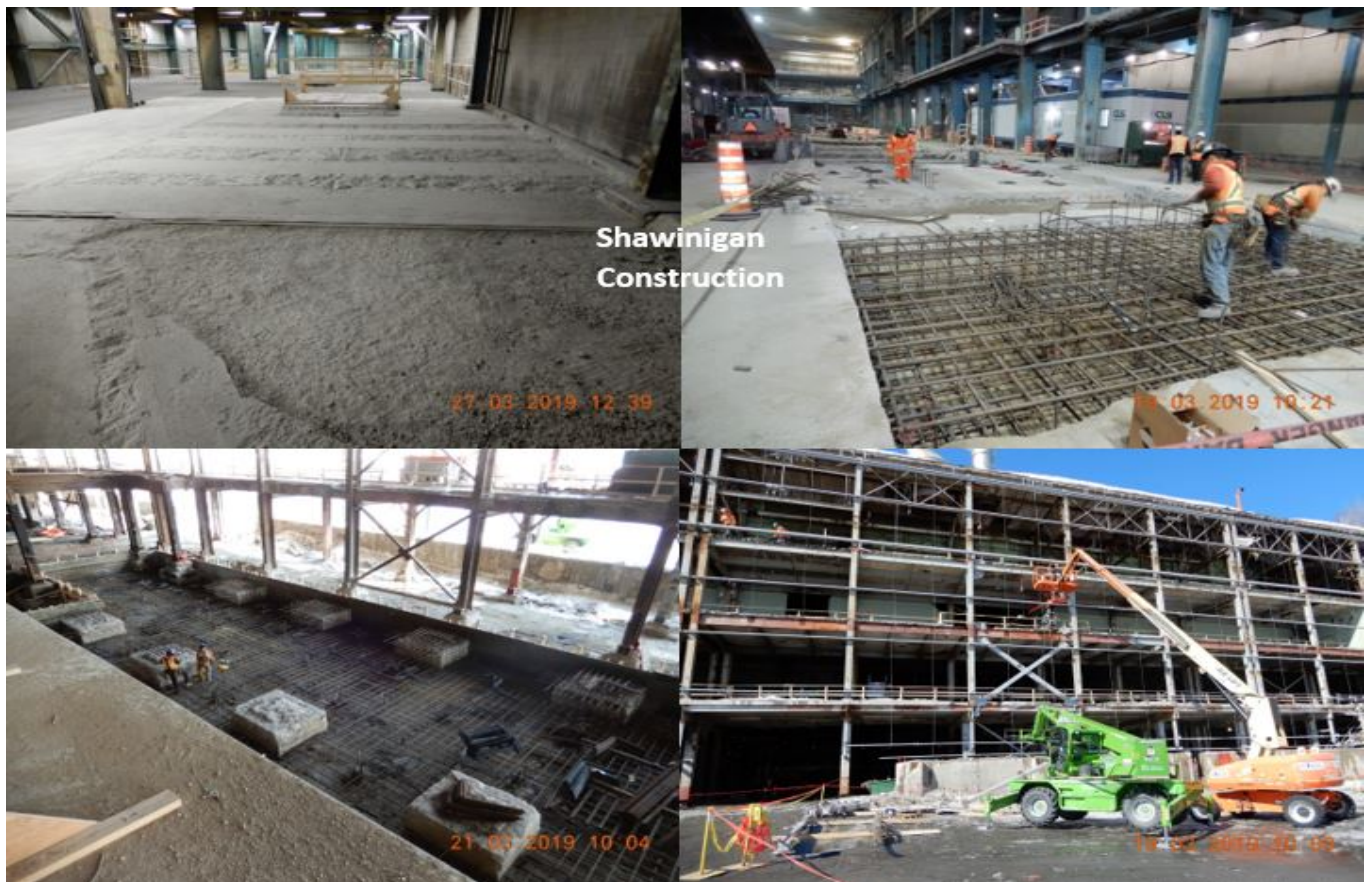
Évolution des travaux à l'usine électrochimique

Au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 et jusqu'à la date du présent rapport, aucune activité importante n'a été menée sur le site de Shawinigan, à l'exception de travaux d'ingénierie limités.

La Société prévoit que la construction, l'installation et la vérification préopérationnelle de l'usine électrochimique commerciale prendront environ 25 mois à compter du moment de la reprise de la construction liée au projet Whabouchi.



(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)



(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Évolution de la construction de la mine Whabouchi

Au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 et jusqu'à la date du présent rapport, les travaux suivants ont été réalisés :

- évolution limitée de la construction depuis l'introduction d'un rythme adapté en mai 2019 à la Propriété Whabouchi;
- quasi-achèvement des travaux de génie civil dans le cadre de la préparation générale du site et de la zone de concassage;
- travaux de fondation de béton à l'extérieur quasi achevés;
- bonne progression des travaux de génie civil pour les bassins 11 et 11 N;
- plan de préparation à l'opérationnel en cours;
- mise en valeur de la fosse initiale et de l'infrastructure minière permanente en bonne progression;
- poursuite des travaux d'ingénierie.

La Société prévoit que la construction, l'installation et la vérification préopérationnelle de la mine Whabouchi et du concentrateur prendront environ 15 mois à compter du moment de la reprise de la construction liée au projet Whabouchi.



(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)



(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)



(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Évolution des activités de l'usine de phase 1

La Société a poursuivi l'exploitation de son usine pilote électrochimique de phase 1 (l'« **usine de phase 1** ») conçue pour produire de l'hydroxyde de lithium de haute pureté à partir d'un concentré de spodumène de Whabouchi et de sulfate de lithium d'un tiers.

Les travaux réalisés à l'usine de phase 1 au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 et jusqu'à la date du présent rapport sont les suivants :

- poursuite du traitement du sulfate de lithium et conversion du concentré de spodumène produit à la mine Whabouchi en vue de la livraison de l'hydroxyde de lithium monohydrate à Johnson Matthey et d'autres clients potentiels;
- préparation préliminaire en vue de la mise à l'arrêt de l'usine de phase 1, prévue d'ici la fin de décembre 2019;
- soutien technique à l'équipe du projet commercial.



Propriété intellectuelle

La Société détient à présent un portefeuille de brevets comprenant onze familles de brevets différentes qui ont trait à ses processus exclusifs de préparation d'hydroxyde de lithium et de carbonate de lithium ainsi que de préparation d'oxyde et d'hydroxyde de métal utilisés dans le cadre de la fabrication des batteries au lithium, de leurs procédés de recyclage et des additifs pour ciment et béton. Plus précisément, la Société a obtenu les brevets canadiens n^{os} 2871092 et 2964106, le brevet australien n^o 2013252439 et les brevets américains n^{os} 9677181 et 10066305 qui se rapportent à son processus exclusif de préparation d'hydroxyde de lithium de grande pureté ainsi que les brevets canadiens n^{os} 2905197, 2928227, 2940027, 2964148 et 3005843, les brevets australiens n^{os} 2014339706, 2014231593 et 2015221373, le brevet chilien n^o 55.597, les brevets européens n^{os} 3060699 et 3110988, le brevet japonais n^o 6368347 et 6449317, le brevet américain n^o 10036094 et le brevet chinois 201480070316.6 qui protègent spécifiquement les améliorations du procédé d'électrolyse à membrane pour la préparation d'hydroxyde de lithium. La Société a également obtenu les brevets canadiens n^{os} 2874917 et 2928224, les brevets américains n^{os} 9382126, 9890053 et 10144990, les brevets européens n^{os} 2855735 et 3060522, les brevets japonais n^{os} 6335316 et 6559754, les brevets australiens n^{os} 2013270412, 2014339705 et 2017201692 et le brevet chinois n^o 201480070317.0 qui ont trait à son processus exclusif de préparation du carbonate de lithium de grande pureté. En plus des brevets susmentionnés, la Société a 59 demandes de brevets en cours dans 11 juridictions différentes (Australie, Canada, Chili, Chine, Hong Kong, OEB, Inde, Japon, République de Corée, États-Unis, PCT).

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

ii) Ententes de financement et obligations non garanties en date du présent rapport

Le lecteur est invité à se reporter à la section 10, « Facteurs de risque liés à la Société », du présent document.

a) Entente sur la facilité relative à la production

	Au 30 septembre 2019	Exercice clos le 30 juin 2019
	\$	\$
Entente sur la facilité relative à la production (75 millions de dollars américains)	97 620	97 620
Charge d'intérêts	19 217	14 792
Incidence du change	1 703	533
Total partiel	118 540	112 945
Coûts de financement	(5 859)	(5 859)
Coûts de financement amortis incorporés au coût des immobilisations corporelles	152	140
	112 833	107 226
Partie courante de l'entente sur la facilité relative à la production	112 833	107 226
Partie non courante de l'entente sur la facilité relative à la production	—	—

	Période close le 30 septembre 2019	Exercice clos le 30 juin 2019
	\$	\$
Solde au début de la période	107 226	97 620
Charge d'intérêts	4 425	14 792
Incidence du change	1 170	533
Coûts de financement	—	(5 859)
Coûts de financement amortis incorporés au coût des immobilisations corporelles	12	140
Solde à la fin de la période	112 833	107 226

En avril 2018, la Société a conclu une entente sur la facilité relative à la production avec Orion selon laquelle la Société vendra à Orion 14,5 % de sa production d'hydroxyde de lithium et de carbonate de lithium provenant de son usine de Shawinigan et du concentré en excédent des 300 000 premières tonnes vendues, exprimées en équivalent de carbonate de lithium (« ECL ») (collectivement, les « produits visés par l'entente sur la production ») à un prix escompté convenu, contre 150 millions de dollars américains (en deux versements de 75 millions de dollars américains).

Conformément à l'entente sur la facilité relative à la production, le prix d'achat d'Orion correspondra à 40 % du revenu des ventes de ces produits. La Société agira à titre d'agent pour Orion pour les ventes de ces produits aux tiers acheteurs.

Au moyen de cet arrangement, Orion recevra 60 % du revenu des ventes de ces produits, ce qui lui procurera, sur une base nette, approximativement 8,7 % des ventes de ces produits. La quantité maximale de produits livrables par année, si le paiement intégral de 150 millions de dollars américains est versé à la Société, ne pourra excéder l'équivalent de 5 000 tonnes de produits visés par l'entente sur la production, ou 2 586 tonnes de produits visés par l'entente sur la production si seul le premier versement a été effectué à la Société.

Le 23 août 2018, la Société a reçu le premier versement de 75 millions de dollars américains de la part d'Orion.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Le deuxième versement de 75 millions de dollars américains sera payable par Orion lorsque certaines conditions techniques et autres conditions seront remplies, lesquelles doivent être remplies avant le 31 décembre 2019. Par suite de la publication en août 2019 du rapport technique de 2019, la Société devra s'assurer que des modifications soient apportées à certaines clauses restrictives et exigences, dans le cadre d'une renégociation de celles-ci, contenues dans l'entente sur la facilité relative à la production afin d'éviter de devoir rembourser le premier versement majoré des pénalités. Par ailleurs, sous réserve de l'obtention du financement additionnel net requis en temps opportun, il est peu probable que la Société soit en mesure de demander ce deuxième versement avant le 31 décembre 2019. Par conséquent, le deuxième versement pourrait alors ne pas être obtenu et il se pourrait également que le premier versement doive être remboursé à Orion par la Société. Un tel remboursement éventuel engendrerait une incertitude significative qui pourrait jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation (voir la note 1 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés de la période close le 30 septembre 2019).

Au 30 septembre 2019, le premier versement de 75 millions de dollars américains reçu a été comptabilisé dans les passifs courants parce que la Société ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement de ce passif pendant au moins douze mois à compter de cette date.

La Société a déterminé que l'entente sur la facilité relative à la production constitue en substance un passif financier auquel est rattaché un instrument financier dérivé se rapportant aux fluctuations du cours du lithium sur la durée du projet et à l'option de remboursement anticipé. À la date de comptabilisation initiale, les deux instruments financiers doivent être présentés séparément en fonction de leur juste valeur relative. Par la suite, le dérivé financier est évalué à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information, la variation de la juste valeur étant comptabilisée dans l'état consolidé du résultat global. La Société a choisi de présenter la dette hôte au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, au taux effectif de 17 %, ce qui a fait en sorte que la juste valeur de l'instrument financier dérivé à la date de comptabilisation initiale a été réputée être de néant. Par conséquent, la totalité du montant de 75 millions de dollars américains a été comptabilisée comme une dette.

La juste valeur de l'instrument financier dérivé au 30 septembre 2019 est de 45 \$ (note 19 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période close le 30 septembre 2019) (397 \$ au 30 juin 2019) et la variation de la juste valeur a été comptabilisée au poste « Variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé » de l'état consolidé du résultat global.

Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019, la Société a inscrit à l'actif des intérêts de 5 897 \$ (1 447 \$ au 30 septembre 2018) relativement à la mine et au concentrateur Whabouchi et au site de Shawinigan, à titre de frais de financement engagés au cours de l'aménagement du projet commercial.

Dans le cadre de l'entente sur la facilité relative à la production, la Société a engagé des frais de financement de 5 859 \$ et les a comptabilisés dans la dette à long terme aux états consolidés de la situation financière.

L'entente sur la facilité relative à la production est garantie par l'universalité des immobilisations corporelles et incorporelles actuelles et futures de la Société et de ses filiales.

b) Obligation non garantie

En novembre 2014, la Société a conclu une entente sur les répercussions et les avantages (la « Convention Chinuchi ») visant le projet commercial avec la Nation crie de Nemaska, le Grand conseil des Cris (Eeyou Istchee) et l'Administration régionale crie (collectivement, les « parties crie »). La Convention Chinuchi, qui lie les parties, régit la relation de collaboration à long terme entre la Société et les parties crie pendant toutes les phases du projet commercial. Elle prévoit des occasions de formation, d'emploi et d'affaires pour les Cris pendant la construction, l'exploitation et la fermeture du projet commercial, et énonce les principes de respect social, culturel et environnemental en vertu desquels le projet est géré. Elle prévoit également un mécanisme selon lequel les parties crie profiteront financièrement du succès du projet à long terme, en conformité avec la politique d'exploitation minière crie et les pratiques exemplaires du secteur minier.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Il a été établi que la date officielle du début de la construction était le 30 août 2018 (le « début officiel de la construction »), ce qui a donné lieu à un passif de 20 499 \$ selon les termes de la Convention Chinuchi. Au 30 septembre 2019, le solde du passif s'élevait à 18 720 \$. Selon ces termes, la Société verse, trimestriellement et à terme échu, des intérêts au taux annuel de 4,75 % sur le solde de ce passif.

Les remboursements de capital, et des intérêts connexes, sont effectués depuis le 1^{er} octobre 2018 et devraient s'échelonner sur 20 versements trimestriels environ, à terme échu, à compter du premier jour du trimestre suivant le début officiel de la construction, soit le 30 août 2018. Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019, des intérêts de 210 \$ ont été incorporés au coût de la propriété minière (note 7 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période close le 30 septembre 2019) (84 \$ au 30 septembre 2018). Au 30 septembre 2019, les intérêts à payer de 254 \$ étaient comptabilisés dans les créditeurs et charges à payer dans les états consolidés de la situation financière. Pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019, la Société a effectué un versement de 854 \$ au titre de cette obligation, majoré des intérêts de 266 \$. La Société a également effectué un versement de 1 108 \$, incluant les intérêts, au titre de cette obligation au cours de la première semaine d'octobre 2019.

Le tableau ci-dessous présente l'obligation de montant fixe décrite dans la Convention Chinuchi :

	Au 30 septembre 2019	Au 30 juin 2019
	\$	\$
Obligation non garantie	17 646	18 500
Partie courante de l'obligation de montant fixe	3 416	3 416
Partie non courante de l'obligation de montant fixe	14 230	15 084

	Période close le 30 septembre 2019	Exercice clos le 30 juin 2019
	\$	\$
Solde au début de la période	18 500	—
Obligation non garantie	—	20 499
Païement d'une obligation non garantie	(854)	(1 999)
Solde à la fin de la période	17 646	18 500

iii) Autres questions ou faits saillants pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019 et jusqu'à la date du présent rapport

Entre le 1^{er} juillet 2019 et la date du présent rapport, aucune option n'a été exercée par des salariés, des consultants et d'anciens membres du conseil d'administration. La société a émis 150 000 options à un prix d'exercice de 1,04 \$. Par ailleurs, 225 000 options dont les prix d'exercice variaient entre 1,04 \$ et 1,37 \$ ont expiré ou ont été annulées.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement nécessite le recours au jugement. Les estimations et hypothèses sont constamment évaluées et elles se fondent sur l'expérience ainsi que sur d'autres facteurs, y compris l'interprétation et l'évaluation de la Société des principales clauses subjectives des conventions de prêt importantes et des attentes relatives aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances actuelles. Cette évaluation pourrait toutefois être touchée par des facteurs économiques, financiers et concurrentiels, ainsi que par d'autres événements futurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, et ces événements ainsi que d'autres questions abordées à la note 1 indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée pour les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, des ajustements qui pourraient être significatifs devraient être apportés à la valeur comptable des actifs et des passifs, en particulier une dépréciation des immobilisations corporelles, ainsi que des ajustements aux charges comptabilisées. En tenant compte du financement additionnel net nécessaire pour l'achèvement du projet commercial et la part de marché de la Société au 30 septembre 2019, la direction a refait l'évaluation de la recouvrabilité des actifs afin de déterminer si un ajustement était nécessaire. À la date des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, la direction a jugé qu'une dépréciation d'environ 53,9 millions de dollars était nécessaire, celle-ci ayant été comptabilisée à titre de perte de valeur à l'état de la perte nette et du résultat global. La perte de valeur, qui a été affectée à plusieurs actifs, est principalement attribuable à des retards supplémentaires dans le redémarrage de la construction et aux répercussions de ces retards sur la rentabilité sous-jacente à l'entente sur la facilité relative à la production. À des fins d'information, le montant de la perte de valeur comptabilisée et affectée à différents actifs représente environ 60 % du cumul des intérêts et des charges financières incorporé au coût du projet commercial depuis le début de sa construction en lien avec les obligations garanties, dette qui a été éteinte au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019, lors de la survenue d'un événement modifiant la date d'achèvement du projet. Cet ajustement pourrait devoir être reconduit dans l'avenir selon les faits et circonstances.

La préparation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Dépréciation d'actifs non financiers

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2019, le financement additionnel net requis pour achever la construction et la mise en service du projet commercial et la valeur comptable des actifs de la Société excédaient sa capitalisation boursière, ce qui a obligé la Société à soumettre à un test de dépréciation son projet commercial, qui est traité comme une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), et à évaluer sa valeur recouvrable. À ce moment, la valeur recouvrable a été estimée en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et supposait que les principales hypothèses liées au projet commercial, comme celles relatives au financement requis et au démarrage de la production de concentré de spodumène et d'hydroxyde de lithium, se seraient concrétisées au moment envisagé. Les hypothèses suivantes ont également été prises en compte : un prix de vente moyen par tonne d'hydroxyde de lithium de 14 000 \$ US; un taux d'inflation de 2 % sur la totalité des produits jusqu'à la huitième année suivant l'atteinte de la production commerciale; un taux d'inflation de 2 % sur la totalité des dépenses d'investissement et des coûts et un taux d'actualisation après impôt de 18,75 %.

À la lumière de l'évaluation réalisée en date du 30 juin 2019, il a été déterminé que la juste valeur diminuée des coûts de vente du projet commercial était plus élevée que sa valeur comptable, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Au 30 septembre 2019, la Société a réévalué la juste valeur diminuée des coûts de vente de son projet commercial afin de tenir de nouveaux faits et circonstances, ce qui a amené la Société à modifier certaines des hypothèses antérieures qui avaient été prises en compte dans son analyse de dépréciation et qui tiennent maintenant compte des hypothèses révisées suivantes, à savoir le délai dans le financement du projet commercial, ce qui a une incidence sur le début de la production de concentré de spodumène et d'hydroxyde de lithium, et un taux d'actualisation après impôt de 18,75 %, car même si le taux sans risque a diminué de 0,15 %, il a été compensé par une augmentation de la prime de risque de la Société du même ordre. Toutes les autres hypothèses clés sont demeurées les mêmes qu'au 30 juin 2019. Selon cette évaluation, il a été déterminé que la valeur recouvrable du projet commercial était inférieure à sa valeur comptable (avant dépréciation) de 441 918 \$,et une perte de valeur de 53 880 \$ a été comptabilisée à l'état consolidé intermédiaire résumé de la perte nette et du résultat global et une réduction équivalente a été comptabilisée dans les immobilisations corporelles.

Par suite de la comptabilisation de la perte de valeur à l'égard de l'UGT, la valeur recouvrable était égale à la valeur comptable. Par conséquent, toute variation défavorable d'une hypothèse clé pourrait entraîner une autre perte de valeur.

À titre indicatif, le montant de la perte de valeur comptabilisée et affectée à plusieurs actifs correspond approximativement à 60 % du cumul des intérêts et des charges financières incorporé au coût du projet commercial depuis le début de sa construction en lien avec les obligations garanties, dette qui avait été remboursée au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019, à la suite de l'événement modifiant la date d'achèvement du projet.

Au 30 septembre 2019, la Société a également déterminé qu'il n'y avait eu aucun événement ou changement de circonstances importants laissant présumer que la valeur comptable de ses autres actifs non courants pourrait ne pas être recouvrable. Par conséquent, aucune autre perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 (néant au 30 juin 2019).

4) Propriété minière, étude de faisabilité de 2019, ressources minérales et réserves minérales

À la date du présent rapport, la Société détient une propriété minière, soit la propriété Whabouchi, composée de 35 claims miniers, d'un bail minier et de cinq baux d'usage des terres de surface sur le territoire Eeyou Istchee / Baie-James, province de Québec. Se reporter au site de SEDAR ou à notre site Internet pour consulter l'étude de faisabilité de 2019 et la notice annuelle la plus récente pour obtenir de plus amples renseignements, notamment sur les ressources minérales et les réserves minérales. Le tableau ci-dessous met en évidence des informations sélectionnées de l'étude de faisabilité de 2019.

RAPPORT DE GESTION

14 novembre 2019

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Tous les montants sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Certains montants ont été arrondis pour la présentation.	Rapport technique de 2019		
	Total	Sommes engagées en date du 31 mai 2019	Sommes restantes
Total des dépenses d'investissement¹ (en M\$ CA, y compris les éventualités)	Whabouchi¹: 448 Usine¹: 821 Total: 1 269	223 117 340	225 704 929
Charges d'exploitation moyennes par tonne de concentré de spodumène à 6,25 % de Li₂O (Transformation à Whabouchi + transport jusqu'à l'usine de Shawinigan)	452 \$ CA (347 \$ US)		
Charges d'exploitation moyennes pour l'hydroxyde de lithium par tonne de LiOH-H₂O (Transformation à l'usine)	2 513 \$ CA (1 933 \$ US)		
Total des charges d'exploitation par tonne de LiOH-H₂O (Whabouchi + usine de Shawinigan, y compris le transport)	5 223 \$ CA (4 018 \$ US)		
Valeur actuelle net (VAN) avant impôt²	Taux d'actualisation de 8 %	3,1 G\$ CA (scénario de référence)	
	Taux d'actualisation de 10 %	2,3 G\$ CA	
Taux de rendement interne (TRI) avant impôt²	30,3 %		
VAN après impôt²	Taux d'actualisation de 8 %	2,3 G\$ CA (scénario de référence)	
	Taux d'actualisation de 10 %	1,7 G\$ CA	
TRI après impôt²	27,4 %		
Prix de vente moyen d'hydroxyde de lithium par tonne selon la durée de vie de la mine	14 000 \$ US (18 200 \$ CA)		
Réserves prouvées et probables de la mine à ciel ouvert	27,9 M de tonnes à 1,33 % de Li ₂ O		
Réserves prouvées et probables de la mine souterraine	8,7 M de tonnes à 1,21 % de Li ₂ O		
Réserves prouvées et probables de la mine à ciel ouvert et de la mine souterraine <i>* Le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101 mis à jour confirme que plus de ressources furent identifiées sous le niveau des réserves minérales, sans être considérées comme étant des réserves prouvées et probables.</i>	36,6 M de tonnes à 1,30 % de Li ₂ O		
Production au cours de la durée de vie de la mine	6,6 M de tonnes de concentré de spodumène converti en environ 1,1 M de tonnes d'hydroxyde de lithium de qualité batteries, et 368 kilotonnes de concentré de spodumène vendues sur le marché		
Durée de vie prévue de la mine	33 ans		
Revenu pendant la durée de vie de la mine	20,25 G\$ CA		
Taux de change utilisé pour la conversion	1,30 \$ CA : 1,00 \$ US		

¹ Le total des dépenses d'investissement inclut des montants reliés aux coûts du propriétaire (owner's costs), qui sont d'environ 42 M\$ CA pour Whabouchi et de 29 M\$ CA pour l'usine.

² La VAN et le TRI **excluent** les coûts irrécupérables (sunk costs) d'environ 340 M\$ CA provenant des calculs, conformément au Règlement 43-101.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Ressources de la propriété Whabouchi

2018

Estimation des ressources minérales en fosse du gisement Whabouchi

	Catégorie	Tonnage (en tm)	Teneur moyenne (en % de Li ₂ O)
En fosse Teneur de coupure : 0,3 % de Li ₂ O	Mesurées	17,0	1,57
	Indiquées	20,4	1,41
	Mesurées et indiquées	37,4	1,48
	Présumées	6,7	1,37

Estimation des ressources sous la fosse du gisement Whabouchi

	Catégorie	Tonnage (en t)	Teneur moyenne (en % de Li ₂ O)
Sous la fosse Teneur de coupure : 0,6 % de Li ₂ O	Mesurées	0,01	1,87
	Indiquées	0,2	1,59
	Mesurées et indiquées	0,2	1,60
	Présumées	9,4	1,39

2019

Estimation des ressources minérales en fosse du gisement Whabouchi¹

	Catégorie	Tonnage (en tm)	Teneur moyenne (en % de Li ₂ O)
En fosse Teneur de coupure : 0,3 % de Li ₂ O	Mesurées	17,8	1,60
	Indiquées	20,5	1,33
	Mesurées et indiquées	38,3	1,45
	Présumées	11,7	1,27

¹ Incluant les piles de stockage au concentrateur par DMS.

Estimation des ressources sous la fosse du gisement Whabouchi

	Catégorie	Tonnage (en tm)	Teneur moyenne (en % de Li ₂ O)
Sous la fosse Teneur de coupure : 0,6 % de Li ₂ O	Mesurées	—	—
	Indiquées	0,3	1,13
	Mesurées et indiquées	0,3	1,13
	Présumées	5,4	1,33

Réserves de la propriété Whabouchi

2018

Réserves minérales combinées de Whabouchi

	Catégorie	Tonnage (en tm)	Teneur moyenne (en % de Li ₂ O)
Fosse à ciel ouvert Teneur de coupure : 0,4 % de Li ₂ O	Prouvées	15,5	1,56
	Probables	8,5	1,48
	Total des réserves à ciel ouvert	24,0	1,53
Mine souterraine Teneur de coupure : 0,6 % de Li ₂ O	Prouvées	1,5	1,36
	Probables	11,1	1,13
	Total des réserves souterraines	12,7	1,16
Total	Prouvées	17,0	1,54
	Probables	19,6	1,28
	Total des réserves	36,7	1,40

2019

Réserves minérales combinées de Whabouchi¹

	Catégorie	Tonnage (en tm)	Teneur moyenne (en % de Li ₂ O)
Fosse à ciel ouvert Teneur de coupure : 0,4 % de Li ₂ O	Prouvées	18,3	1,41
	Probables	9,6	1,18
	Total des réserves à ciel ouvert	27,9	1,33
Mine souterraine Teneur de coupure : 0,6 % de Li ₂ O	Prouvées	0,7	1,42
	Probables	8,0	1,20
	Total des réserves souterraines	8,7	1,21
Total	Prouvées	19,0	1,41
	Probables	17,6	1,19
	Total des réserves ²	36,6	1,30

¹ Incluant les piles de stockage au concentrateur par DMS.

² En raison d'erreurs imputables à l'arrondissement, les totaux pourraient ne pas correspondre exactement.

5) Principales données financières

Les tableaux suivants présentent un sommaire des principales données financières sélectionnées dans les états consolidés intermédiaires résumés non audités de la perte nette et du résultat global pour les périodes de trois mois closes les 30 septembre 2019 et 2018 ainsi que dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière au 30 septembre 2019, au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018.

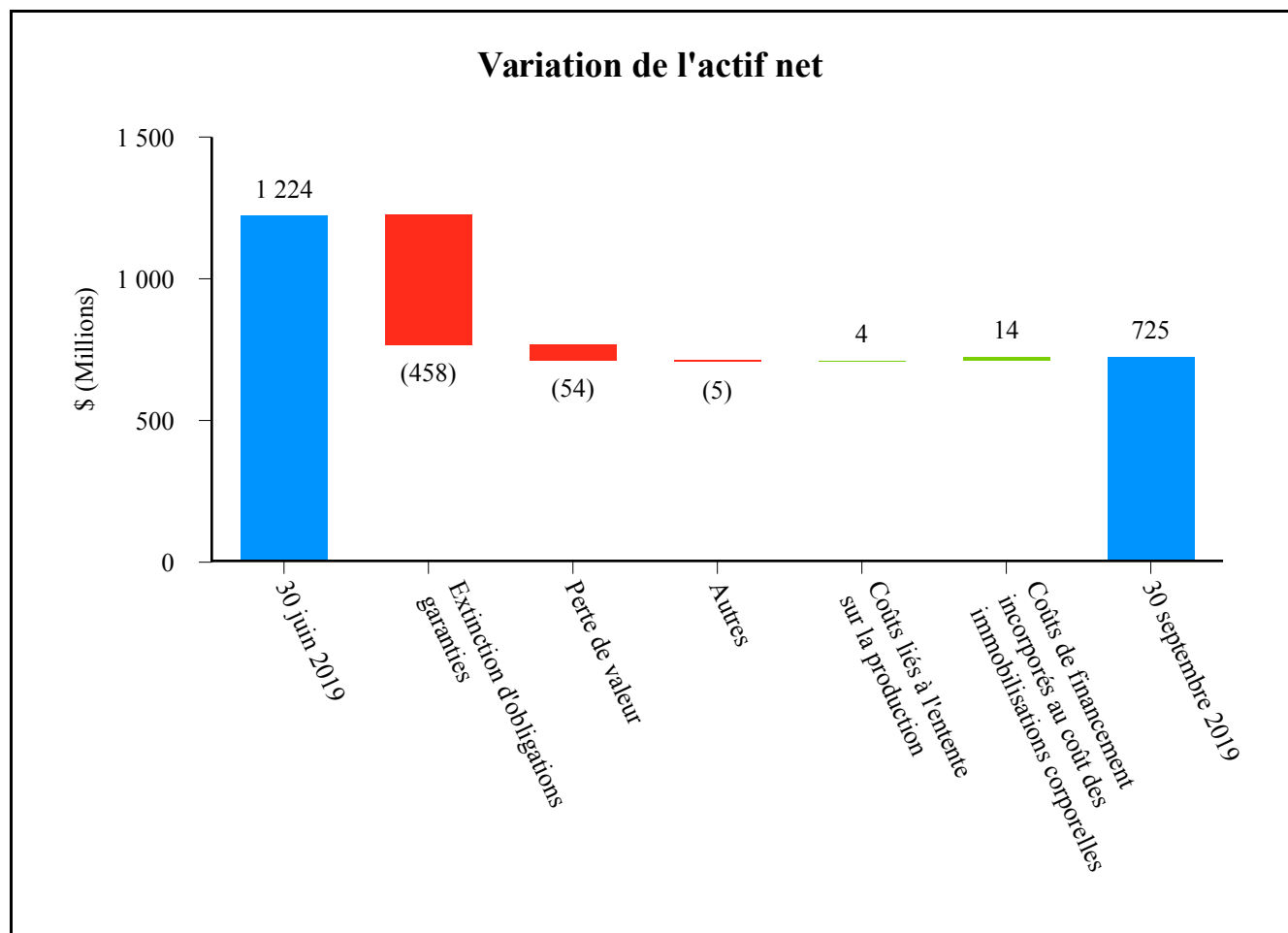
Principales informations financières des états consolidés de la perte nette		
	Périodes de trois mois closes les 30 septembre	
	2019	2018
Bénéfice et perte		
Produits financiers	751	1 898
Perte d'exploitation	7 021	3 368
Perte nette et résultat global de la période	61 447	6 093
Perte par action de base et diluée	0,072	0,007

Principales informations financières des états consolidés de la situation financière			
	Aux		
	30 septembre 2019	30 juin 2019	30 juin 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76 636	128 133	371 193
Trésorerie soumise à des restrictions et dépôts en fiducie ¹⁾	67 725	525 928	44 603
Fonds de roulement ²⁾	(18 552)	57 628	363 712
Total des actifs ³⁾	724 871	1 223 785	652 653
Total des passifs ³⁾	208 384	646 463	52 685
Capitaux propres	516 487	577 322	599 968

- 1) Voir la note 5 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la période de trois mois close le 30 septembre 2019.
- 2) Il s'agit d'une mesure financière non définie par les PCGR qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR de la Société, et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Cette mesure financière est définie comme étant les actifs courants, moins les passifs courants, ce qui représente le fonds de roulement à la disposition de la Société à des fins administratives générales. Toutefois, un montant de 112 833 \$ au 30 septembre 2019 (107 226 \$ au 30 juin 2019 et néant au 30 juin 2018) lié à l'entente sur la facilité relative à la production est présenté dans les passifs courants, plutôt que dans les passifs non courants, tel qu'il devrait l'être si le projet commercial de la Société était financé de façon adéquate.
- 3) Chiffres retraités. Se reporter à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 30 juin 2019.

État consolidé de la situation financière au 30 septembre 2019

Au 30 septembre 2019, le total des actifs de la Société s'élevait à 724 871 \$, soit une baisse de 498 914 \$ par rapport au 30 juin 2019. La diminution du total des actifs au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 s'explique essentiellement par i) l'extinction des obligations garanties et le renversement du dépôt en fiducie connexe, pour une somme de 458 045 \$; ii) une perte de valeur de 53 880 \$ comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles; iii) l'inscription à l'actif des coûts de financement de 13 989 \$ relativement aux obligations garanties et de 4 438 \$ relativement à la facilité relative à la production a augmenté les immobilisations corporelles; iv) la diminution nette de 463 \$ des investissements dans Corporation Aurifère Monarques et Vision Lithium Inc., pris globalement; et v) les activités d'exploitation et d'autres variations ont aussi contribué à la réduction du total des actifs.



États consolidés intermédiaires résumés de la perte nette et du résultat global
Périodes de trois mois closes les 30 septembre 2019 et 2018

	Périodes de trois mois closes les 30 septembre	
	2019	2018
	\$	\$
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2 815	754
Charges au titre des paiements fondés sur des actions	612	1 344
Loyer, frais de bureau et autres charges	310	110
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	646	224
Inscription, droits d'inscription et informations aux actionnaires	70	135
Promotion et publicité	30	14
Représentation, missions et expositions	135	178
Honoraires de consultants	1 200	410
Honoraires professionnels	1 203	199
Perte d'exploitation	7 021	3 368
AUTRES ÉLÉMENTS		
Produits financiers	(751)	(1 898)
Charges financières	155	18
Perte de change	1 031	3
Variation de la juste valeur des placements	463	4 602
Variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé	(352)	—
Perte de valeur liée aux immobilisations corporelles	53 880	—
	54 426	2 725
Perte nette et résultat global de la période	61 447	6 093
Perte par action de base et diluée	0,072	0,007
Nombre moyen pondéré de base et après dilution d'actions en circulation	847 603	846 125

Les résultats pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019 indiquent une perte nette et un résultat global de 61 447 \$ (6 093 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent), comme il est indiqué au tableau précédent. La Société n'a comptabilisé aucun produit d'exploitation. Les produits financiers se sont composés de produits d'intérêts de 751 \$ (1 898 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent), soit une baisse de 1 147 \$, qui découle directement de la diminution des soldes de comptes en trésorerie. Comme le montre l'état consolidé de la perte nette et du résultat global qui précède, les principales variations entre les périodes de trois mois qui ont une incidence sur la perte nette sont les suivantes :

- i) une perte de valeur de 53 880 \$ a été comptabilisée à la suite de l'analyse dans le cadre de laquelle il a été déterminé que la valeur recouvrable du projet commercial était inférieure à sa valeur comptable; ii) la rémunération a augmenté de 2 061 \$ en raison de la hausse des effectifs (131 employés au total pour l'exercice en cours, comparativement à 82 employés au total pour l'exercice précédent) et des charges liées aux programmes de maintien en poste des employés clés; iii) la diminution du paiement fondé sur des actions, une charge hors trésorerie, de 732 \$ en raison essentiellement des différents paramètres du modèle d'évaluation de Black-Scholes ainsi que du fait qu'un moins grand nombre d'options ont été attribuées et que les droits s'y rattachant ont été acquis au cours de la période de trois mois considérée qu'au cours de la période correspondante de l'exercice précédent; iv) la hausse combinée de 1 794 \$ des honoraires de consultation et des honoraires professionnels découlant en grande partie de l'intensification des activités de la Société relatives à l'évaluation des autres possibilités de financement avec des conseillers juridiques et des consultants ainsi que des efforts déployés dans les secteurs des ressources humaines et des activités de relations publiques; v) la hausse de 200 \$ du loyer, des frais de bureau et des autres charges, du fait surtout de l'accroissement des effectifs et de l'intensification des activités de la Société; et vi) la variation de la juste valeur de marché des investissements dans Corporation Aurifère Monarques et dans Vision Lithium Inc. ayant donné lieu à une variation positive de la juste valeur des placements de 4 139 \$.

Activités de financement pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019

Entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 septembre 2019, la Société a payé un montant de 147 \$ pour le remboursement d'un contrat de location-financement et un montant de 1 074 \$ pour le paiement d'une obligation non garantie.

Activités d'investissement pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019

Au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019, un montant net de 51 541 \$ a été affecté aux activités d'investissement. Les flux de trésorerie affectés aux entrées d'immobilisations corporelles se sont chiffrés à 40 562 \$. De plus, un montant de 10 827 \$ a été payé au titre des intérêts incorporés au coût des immobilisations corporelles et, enfin, les investissements dans les immobilisations incorporelles ont nécessité des flux de trésorerie totalisant 152 \$. Pour plus de détails sur les activités d'investissement, voir les sections intitulées « *Évolution de l'usine de phase 1* », « *Avancement de l'usine électrochimique* », « *Avancement de la mine Whabouchi* » et « *Propriété intellectuelle et brevets* » de la rubrique « *Faits saillants de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 et jusqu'à la date du présent rapport et prochaines étapes* » figurant au début du présent document.

SUBVENTIONS ET AUTRES DÉBITEURS

	Au 30 septembre 2019	Exercice clos le 30 juin 2019
	\$	\$
Subventions à recevoir (voir le tableau ci-après)	1 737	1 737
Autres débiteurs	106	339
Intérêts courus	221	347
	2 064	2 423

Concédants	Montant accordé	Montant reçu	Solde disponible	Au 30 septembre 2019	Exercice clos le 30 juin 2019
	\$	\$	\$	\$	\$
Technologies du développement durable Canada (TDDC)	12 870	11 583	1 287	1 287	1 287
Programme Technoclimat	3 000	2 550	450	450	450
Transition Énergétique Québec (TEQ)	5 000	3 750	1 250	—	—
	20 870	17 883	2 987	1 737	1 737

L'écart de 1 250 \$ entre le solde total des subventions disponibles et le solde des subventions à recevoir au 30 septembre 2019 n'est pas pris en compte dans les subventions à recevoir et les autres débiteurs car la Société n'a pas encore rempli toutes ses obligations se rattachant à ces ententes de subventions et elle comptabilisera ces soldes à recevoir lorsqu'elles auront été remplies.

PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS

	Période close le 30 septembre 2019	Exercice clos le 30 juin 2019
A) Entente conclue avec Johnson Matthey	\$	\$
Solde d'ouverture	16 010	14 391
Charges financières	216	1 619
Solde de clôture	16 226	16 010
B) Entente conclue avec Livent Corporation (auparavant, FMC Corporation)		
Solde d'ouverture	—	15 264
Charges financières	—	1 049
Coûts de résiliation	—	10 414
Annulation de contrats	—	(26 727)
Solde de clôture	—	—
Solde de clôture cumulé	16 226	16 010

- A) En mai 2016, la Société a conclu une entente avec Johnson Matthey Plc. (« JMBM ») pour un montant de 12 000 \$ en échange de services et de produits d'une valeur égale provenant de l'usine de phase 1 de la Société. En date du 30 septembre 2019, le montant intégral avait été reçu (12 000 \$ au 30 juin 2019). En cas de défaut aux termes de l'entente entre la Société et JMBM, la Société est tenue de rembourser la somme de 12 000 \$, à moins que la Société et JMBM ne s'entendent sur d'autres conditions. Conformément à l'IFRS 15, la Société a calculé, au 30 septembre 2019, que les charges financières cumulatives s'établissaient à 4 226 \$, selon un taux d'intérêt effectif de 11,25 %, ce qui correspond à la composante financement du montant précédemment reçu de JMBM. La composante financement donne lieu à une augmentation des passifs au titre des contrats dans les états consolidés de la situation financière. Par conséquent, la Société a incorporé ce montant dans le coût des immobilisations corporelles (note 7 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période close le 30 septembre 2019). La composante financement est incorporé parce qu'elle fait partie du projet commercial.

Le 27 mars 2019, la Société a conclu un contrat d'approvisionnement à long terme existant modifié et élargi visant de l'hydroxyde de lithium pouvant être utilisé dans les batteries avec Johnson Matthey Plc. D'après cette entente modifiée, la Société a convenu de fournir à Johnson Matthey, sur une base d'achat ferme, jusqu'à 61 000 tonnes d'hydroxyde de lithium produit à l'usine commerciale de la Société à Shawinigan, pour une période d'approvisionnement initiale de 10 années commençant en 2021. La Société est autorisée, le cas échéant, à redéfinir la date d'entrée en vigueur de la période d'approvisionnement selon certains paramètres compris dans l'entente et qui reposent sur les dates de mise en service et de lancement de la production prévues à l'usine de Shawinigan.

Le passif au titre de l'entente conclue avec JMBM est garanti par l'universalité des immobilisations corporelles actuelles et futures d'une filiale de la Société, Nemaska Lithium P1P Inc.

- B) Le 3 avril 2017, la Société a reçu de Livent Corporation (« Livent ») un montant de 13 358 \$ (10 000 \$ US) conformément au contrat d'approvisionnement conclu le 31 octobre 2016 et elle a accepté de modifier le contrat d'approvisionnement de manière à prolonger l'échéancier des livraisons du produit prévu au contrat.

Au cours de négociations précédentes, la Société a avisé Livent que dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à s'entendre, elle pourrait ne pas avoir d'autre option que de résilier le contrat d'approvisionnement selon les modalités de celui-ci et de rembourser le paiement de 10 millions de dollars américains, en plus de payer une pénalité d'un montant équivalent. Le 18 février 2019, malgré des négociations conduites de bonne foi, la Société n'a pu en arriver à un résultat mutuellement satisfaisant avec Livent. En conséquence, la Société n'a pas eu d'autre choix que d'exercer son droit contractuel de résilier le contrat d'approvisionnement.

À la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, un montant de 26 727 \$ avait été placé dans un compte en main tierce, en faveur de Livent, pendant la durée des procédures d'arbitrage ou jusqu'à ce que Livent retire l'hypothèque sur une partie des stocks de la Société, une fois la production lancée. Une audience d'arbitrage pour le processus d'arbitrage, qui est encore en cours et dont l'issue demeure incertaine, doit avoir lieu en octobre 2020 devant la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, à New York. Plus précisément, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir une sentence arbitrale i) confirmant son droit de résilier l'Entente Livent, ii) ordonnant la radiation des sûretés inscrites dans le cadre de l'Entente Livent et iii) qui n'accorde pas le paiement par la Société de sommes importantes à Livent à titre de frais et dépens du processus d'arbitrage et de dommages-intérêts. De plus, rien ne garantit que l'Arbitrage Livent n'aura pas d'incidence négative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

6) Principales informations trimestrielles

Le tableau suivant présente les résultats d'exploitation pour chacun des 8 derniers trimestres. L'information relative à ces trimestres a été préparée de la même façon que les états financiers audités de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Résultats d'exploitation :

Résultats d'exploitation au :	Produits financiers \$	(Bénéfice) perte avant impôt \$	(Bénéfice net) perte nette \$	(Bénéfice) perte par action (de base) \$
30 septembre 2019	751	61 447 ¹	61 447 ¹	0,072
30 juin 2019	1 359	6 127 ²	6 127 ²	0,007
31 mars 2019	2 000	13 090 ³	13 090 ³	0,015
31 décembre 2018	2 658	2 436	2 436	0,003
30 septembre 2018	1 898	6 093 ⁴	6 093 ⁴	0,007
30 juin 2018	724	13 204 ⁵	12 935 ⁵	0,020
31 mars 2018	74	(5 721) ⁶	(5 558) ⁶	(0,014)
31 décembre 2017	96	2 079	2 207	0,008

¹ La perte est principalement attribuable à une perte de valeur de 53 880 \$.

² La perte est principalement imputable à la variation de la juste valeur de 2 009 \$ des placements et à la hausse des honoraires de consultation et des honoraires professionnels de 3 784 \$.

³ La perte est principalement imputable à une charge non récurrente de 10 414 \$ relative à la résiliation d'un contrat d'approvisionnement.

⁴ La perte est principalement imputable à une variation de la juste valeur de 4 602 \$ des placements évalués à la juste valeur et aux paiements fondés sur des actions de 1 344 \$.

⁵ La perte est principalement imputable à la dépréciation de 2 539 \$ des placements évalués à la juste valeur et aux paiements fondés sur des actions de 5 267 \$.

⁶ Le bénéfice est principalement attribuable à un profit de 7 810 \$ découlant de la vente de la propriété Sirmac.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Activités portant sur les actions ordinaires, les options d'achat d'actions, les bons de souscription émis aux actionnaires et les options de rémunération aux courtiers

Pour obtenir un complément d'information sur les principales variations, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Activités de financement pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019 » du présent document.

Actions ordinaires

Informations sur les actions en circulation aux dates suivantes :	Actions ordinaires en circulation	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation
En date de ce rapport	847 634 338	847 634 338
30 septembre 2019	847 634 338	847 603 019
30 juin 2019	847 634 338	847 603 019
31 mars 2019	847 584 338	847 514 338
31 décembre 2018	847 134 338	846 851 730
30 septembre 2018	846 434 338	846 124 555
30 juin 2018	846 059 338	846 059 338
31 mars 2018	401 643 577	401 516 841
31 décembre 2017	400 354 721	381 600 032

Options

Options d'achat d'actions en cours aux dates suivantes :	Options émises	Options exerçables	Prix d'exercice moyen (\$)
En date de ce rapport	36 977 402	27 151 575	0,95
30 septembre 2019	36 989 902	27 151 575	0,95
30 juin 2019	37 114 902	24 669 074	0,95
31 mars 2019	36 799 900	23 294 907	0,88
31 décembre 2018	35 329 400	20 726 907	0,84
30 septembre 2018	35 579 400	21 497 740	0,93
30 juin 2018	34 512 734	20 630 242	0,92
31 mars 2018	16 324 484	13 670 325	0,76
31 décembre 2017	15 924 484	13 182 826	0,64

Au 30 septembre 2019, 36 989 902 options d'achat d'actions ordinaires de la Société étaient en cours. Ces options permettent à leurs détenteurs de souscrire une (1) action ordinaire à des prix d'exercice variant entre 0,10 \$ et 1,44 \$ par action ordinaire, à différentes dates jusqu'en septembre 2024, sous réserve des modalités du régime d'options d'achat d'actions ordinaires.

Entre le 1^{er} juillet 2019 et la date du présent rapport, aucune option n'a été exercée par des salariés, des consultants et d'anciens membres du conseil d'administration.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Bons de souscription émis aux actionnaires

	Bons de souscription en cours	Bons exerçables	Prix d'exercice moyen (\$)
En date de ce rapport	—	—	—
30 septembre 2019	—	—	—
30 juin 2019	29 274 823	29 274 823	1,50
31 mars 2019	29 274 823	29 274 823	1,50
31 décembre 2018	29 274 823	29 274 823	1,50
30 septembre 2018	29 274 823	29 274 823	1,50
30 juin 2018	29 274 823	29 274 823	1,50
31 mars 2018	29 274 823	29 274 823	1,50
31 décembre 2017	29 749 550	29 749 550	1,50

Au 30 septembre 2019, tous les bons de souscription avaient expiré.

Options de rémunération et unités de bons de souscription émises aux courtiers

	Options de rémunération et unités de bons de souscription en cours	Options de rémunération et unités de bons de souscription exerçables	Prix d'exercice moyen (\$)
En date de ce rapport	—	—	—
30 septembre 2019	—	—	—
30 juin 2019	735 488	735 488	1,15
31 mars 2019	735 488	735 488	1,15
31 décembre 2018	735 488	735 488	1,15
30 septembre 2018	735 488	735 488	1,15
30 juin 2018	735 488	735 488	1,15
31 mars 2018	735 488	735 488	1,15
31 décembre 2017	1 451 617	1 451 617	1,15

Au 30 septembre 2019, toutes les options de rémunération et unités de bons de souscription émises aux courtiers avaient expiré.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Rémunération

Au cours des périodes de trois et de trois mois closes les 30 septembre 2019 et 2018, la Société a engagé les dépenses suivantes pour des services rendus par des membres de la haute direction de la Société. Ces services ont été rendus dans le cours normal des activités de la Société et ils sont mesurés à leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

	Périodes de trois mois closes les 30 septembre	
Charges liées aux salaires et autres avantages	2019	2018
	\$	\$
Principaux dirigeants et autres salariés	1 151	229
Autres salariés	1 530	470
Membres du conseil d'administration	134	55
	2 815	754
Autres informations		
Salaires et autres avantages incorporés au coût des immobilisations corporelles	4 708	1 703
Charges au titre des paiements fondés sur des actions		
Charges au titre des paiements fondés sur des actions aux principaux dirigeants	363	1 130
Charges au titre des paiements fondés sur des actions aux autres salariés	249	214
	612	1 344

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Sources de financement

Tableau des sources de financement pour les montants reçus au cours des huit derniers trimestres et jusqu'à la date du présent rapport de gestion				
Date	Type	Financement	Montants bruts (\$)	Description générale de l'emploi du produit
Entre le 1 ^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018	Exercice d'options	Actions ordinaires	818	Le produit net du financement a été utilisé pour financer les frais généraux d'administration, les activités d'investissement et les autres besoins de fonds de roulement.
Entre le 1 ^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018	Bons de souscription	Actions ordinaires	15 036	Le produit net du financement a été utilisé pour poursuivre les travaux d'ingénierie détaillés, financer les coûts de développement d'autres projets pour les sites Whabouchi et de Shawinigan et financer les frais généraux d'administration.
30 mai 2018	Prospectus préalable de base simplifié	Actions ordinaires	280 000	Le produit net de la structure de financement de projet, après déduction des coûts de financement, est actuellement utilisé par la Société pour financer la construction, le fonds de roulement et les réserves du projet commercial et en partie pour les fins générales du fonds de roulement de l'entreprise.
30 mai 2018	Placement privé sans courtier	Actions ordinaires	80 000	Le produit net de la structure de financement de projet, après déduction des coûts de financement, est actuellement utilisé par la Société pour financer la construction, le fonds de roulement et les réserves du projet commercial et en partie pour les fins générales du fonds de roulement de l'entreprise.
30 mai 2018	Placement privé sans courtier	Actions ordinaires	93 776	Le produit net de la structure de financement de projet, après déduction des coûts de financement, est actuellement utilisé par la Société pour financer la construction, le fonds de roulement et les réserves du projet commercial et en partie pour les fins générales du fonds de roulement de l'entreprise.
24 juillet 2018	Subventions	Transition énergétique Québec	2 500	Le produit net des subventions a servi à rembourser une partie du coût de construction de la ligne hydroélectrique qui a été construite pour le site minier Whabouchi.
23 août 2018	Paiement aux termes de l'entente sur la facilité relative à la production	Orion Mine Finance II LP	75 000 \$ US (97 620)	Le produit net du paiement aux termes de l'entente sur la facilité relative à la production, après déduction des coûts de financement, est actuellement utilisé par la Société pour financer la construction, le fonds de roulement et les réserves du projet commercial.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Tableau des sources de financement pour les montants reçus au cours des huit derniers trimestres et jusqu'à la date du présent rapport de gestion				
Date	Type	Financement	Montants bruts (\$)	Description générale de l'emploi du produit
12 septembre 2018	Subventions	Technologies de développement durable Canada	2 732	Le produit net des subventions a pour objectif de financer les activités d'investissement et les autres besoins de fonds de roulement de l'usine de phase 1.
Entre le 1 ^{er} juillet 2018 et la date du présent rapport	Exercice d'options	Actions ordinaires	273	Le produit net découlant de l'exercice d'options sera utilisé pour financer les frais généraux d'administration, les activités d'investissement et les autres besoins de fonds de roulement.
23 octobre 2018	Subventions	Transition énergétique Québec	900	Le produit net des subventions sera utilisé pour financer les activités d'investissement et les autres besoins de fonds de roulement de l'usine de phase 1.
4 février 2019	Subventions	Transition énergétique Québec	1 250	Le produit net des subventions a été utilisé pour rembourser une partie des coûts de construction de la ligne hydroélectrique pour le site minier de Whabouchi.

7) Mode de présentation

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et en conformité avec les méthodes comptables utilisées par la Société dans les plus récents états financiers consolidés annuels audités, sauf lorsque noté ci-après. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément aux IFRS, y compris l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certaines informations normalement incluses dans les états financiers consolidés annuels audités préparés conformément aux IFRS, en particulier les notes afférentes, ont été omises ou condensées. En conséquence, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités n'incluent pas toutes les informations requises pour des états financiers consolidés annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités, incluant les notes, de l'exercice clos le 30 juin 2019.

Le 14 novembre 2019, le conseil d'administration a approuvé la publication de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis au coût historique, à l'exception du placement, de l'instrument financier dérivé et du paiement fondé sur des actions, qui ont été comptabilisés à la juste valeur.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société serait en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

La présentation d'états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

L'information concernant les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés figure à la note 1 pour ce qui est de la détermination du fait que la Société en est au stade de la mise en valeur et de la construction et de l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, à la note 7 pour ce qui est des coûts inscrits à l'actif et de la recouvrabilité des immobilisations corporelles, à la note 8 pour ce qui est des coûts inscrits à l'actif des immobilisations incorporelles et à la note 17 pour ce qui est des éventualités. L'information comprend également le jugement critique suivant : Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies à la note 7 – Immobilisations corporelles, à la note 9 – Dette à long terme et à la note 11 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés de la période close le 30 septembre 2019.

Production commerciale

Avant l'atteinte des niveaux de capacité d'exploitation préétablis par la direction, les coûts engagés sont incorporés dans le coût de l'usine de phase 1, de la mine et du concentrateur de Whabouchi et du site de Shawinigan au sein des immobilisations corporelles, et le produit des ventes est porté en réduction des coûts ainsi inscrits à l'actif.

L'amortissement des coûts incorporés dans le coût des propriétés minières commence lorsque les niveaux de capacité d'exploitation préétablis par la direction ont été atteints. La direction prend en compte plusieurs facteurs pour déterminer à quel moment une propriété minière a atteint les niveaux de capacité d'exploitation préétablis par la direction, notamment :

- le moment où la mine est quasi achevée et prête pour son utilisation prévue;
- la capacité de soutenir une production continue à un niveau stable ou croissant;
- l'atteinte par la mine d'un pourcentage préétabli de capacité nominale;
- la récupération de minéraux au niveau de production attendu ou environ à ce niveau;
- la mise à l'essai des immobilisations corporelles de la mine pendant une période raisonnable.

La production commerciale sera considérée comme débutant le premier jour du mois civil après lequel les critères ci-dessus sont remplis. Une fois la production commerciale lancée, l'inscription à l'actif de certains coûts de mise en valeur et de construction de la mine cesse.

Les coûts ultérieurs sont soit considérés comme faisant partie du coût des stocks, soit passés en charges. Toutefois, les coûts liés à des ajouts ou des améliorations des propriétés minières ou à la mise en valeur de réserves exploitables sont évalués pour déterminer s'il est approprié de les inscrire à l'actif.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. La Société utilise son jugement pour choisir différentes méthodes et pour poser des hypothèses qui reposent surtout sur les conditions de marché en vigueur au moment de la comptabilisation initiale et chaque date de clôture. Il y a lieu de se reporter à la note 19 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période close le 30 septembre 2019 pour de plus amples renseignements sur les méthodes et hypothèses utilisées.

Évaluation de la dépréciation ou d'une reprise de dépréciation d'actifs non financiers

Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

Les hypothèses et estimations de la direction à l'égard des flux de trésorerie futurs utilisées dans l'évaluation de la dépréciation des actifs non financiers de la Société font l'objet de risques et incertitudes, particulièrement lorsque la situation des marchés est caractérisée par une importante volatilité, qui pourraient échapper en partie ou entièrement au contrôle de la Société.

Lorsqu'il existe une indication de dépréciation ou une indication qu'une reprise de dépréciation antérieure est nécessaire, une estimation de la valeur recouvrable de l'UGT est effectuée. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité calculées selon une méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés, compte tenu des hypothèses qui seraient formulées par des intervenants du marché, à moins qu'un prix sur le marché soit disponible relativement à l'achat récent ou à la vente récente d'une mine comprenant un complexe industriel. Les flux de trésorerie couvrent des périodes allant jusqu'à la date prévue de fin des activités d'extraction minière, laquelle dépend de plusieurs facteurs, dont les réserves et ressources minérales recouvrables, les projets d'expansion et les prix de vente prévus de cette production.

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables

Des informations provenant de sources internes et externes doivent être prises en compte pour déterminer s'il existe une indication de dépréciation ou une indication qu'une dépréciation antérieure doit faire l'objet d'une reprise. L'exercice du jugement est nécessaire en ce qui a trait aux changements défavorables pouvant survenir dans la conjoncture commerciale et pouvant être des indicateurs de dépréciation, soit une chute importante de la valeur de marché de l'actif, une baisse des ressources ou des réserves par suite d'une réévaluation géologique ou d'un changement dans le calendrier d'extraction des ressources ou des réserves entraînant une variation des flux de trésorerie actualisés attendus du site ou une baisse des prix des métaux et des produits ou encore une hausse des prix des intrants supérieure aux prévisions depuis la plus récente évaluation du site. L'exercice du jugement est aussi nécessaire au moment de déterminer si des changements favorables importants à l'égard de ces éléments indiquent qu'une dépréciation antérieure doit faire l'objet d'une reprise.

L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe des indications qu'il est improbable que la valeur comptable du projet commercial sera recouvrée en entier au moyen de la mise en œuvre fructueuse du projet ou au moyen de sa vente. Il faut également avoir recours au jugement au moment de déterminer si des changements favorables importants indiquent qu'une dépréciation antérieure doit faire l'objet d'une reprise.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société à financer ses besoins futurs en matière de fonds de roulement nécessite le recours au jugement. Les estimations et hypothèses sont constamment évaluées et elles se fondent sur l'expérience ainsi que sur d'autres facteurs, y compris l'interprétation et l'évaluation de la Société des principales clauses subjectives des conventions de prêt importantes et des attentes relatives aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables dans les circonstances actuelles. Cette évaluation pourrait toutefois être touchée par des facteurs économiques, financiers et concurrentiels, ainsi que par d'autres événements futurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, et ces événements ainsi que d'autres questions abordées à la note 1 indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

8) Principales méthodes comptables

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 conformes aux IFRS exige que la direction applique des méthodes comptables, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers audités et les notes y afférentes. La note 3 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période close le 30 septembre 2019 et la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 30 juin 2019 présentent des informations complètes sur les principales méthodes comptables et estimations comptables de la Société.

9) Instruments financiers et gestion du risque financier

Arrangements hors bilan

La Société n'a pas conclu d'arrangements hors bilan.

Obligations et engagements contractuels

La Société avait pris les engagements suivants en date du présent rapport :

- A) En septembre 2009, la Société a acquis une participation de 100 % dans 18 claims miniers inclus dans la propriété Whabouchi. Le vendeur conserve une redevance de 3 % du revenu net de fonderie (« NSR ») sur 18 claims. La Société est aussi tenue de payer une autre redevance de 3 % du NSR sur 4 des 7 claims acquis par désignation sur carte. Pour un montant de 1 000 \$, une redevance de 1 % du NSR peut être achetée lorsque la Société aura annoncé officiellement qu'elle débute la production commerciale. La mine de Whabouchi est située sur ces claims.
- B) La Société s'est aussi engagée à payer une redevance de 2 % du NSR sur 10 claims, y compris la propriété Whabouchi. La mine de lithium Whabouchi n'est pas située sur le territoire de ces claims.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et passifs financiers courants, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les subventions et autres débiteurs et les créditeurs et charges à payer, s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

La valeur comptable de la trésorerie soumise à des restrictions et des dépôts en fiducie s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature. Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$	\$
Entente sur la facilité relative à la production	112 833	118 540	—	—	118 540
Instrument financier dérivé	45	45	—	—	45
Obligation non garantie	17 646	17 646	—	—	17 646
Contrat de location-financement	10 004	10 004	—	—	10 004

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Techniques d'évaluation

Instrument financier dérivé

Après la publication du rapport technique de 2019, diverses hypothèses, comme la combinaison des produits, le prix de l'hydroxyde de lithium et les calendriers de construction et de révision, ont été incorporées dans le modèle d'évaluation de l'instrument financier dérivé de la Société lié à l'entente sur la facilité relative à la production, et l'évaluation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé a été établie à 45 \$ au 30 septembre 2019 (397 \$ au 30 juin 2019). L'évaluation est fondée sur les flux de trésorerie actualisés selon le taux d'intérêt du marché pour déterminer la valeur actualisée de l'option. Les principales données d'entrée utilisées pour l'évaluation comprennent les prix futurs attendus de l'hydroxyde de lithium et du carbonate de lithium, le calendrier de livraison prévu, la combinaison de produits attendue et l'écart de crédit. Par conséquent, l'évaluation de l'instrument financier dérivé est classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Aux termes des normes comptables en vigueur, la Société doit réaliser une analyse de la sensibilité sur l'incidence des retards sur le calendrier des livraisons. Un retard de un mois et de trois mois au calendrier de livraison prévu à la date de clôture augmenterait considérablement les sorties de trésorerie vers la fin du projet, ce qui, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes, se traduirait par un crédit à la valeur de l'instrument financier dérivé et un débit aux capitaux propres d'un montant négligeable sur une base actualisée au 30 septembre 2019 (néant au 30 juin 2019), mais représenterait des sorties de trésorerie non actualisées de 20 716 \$ et de 81 223 \$, respectivement, à verser aux termes de l'entente sur la facilité relative à la production sur la durée de l'entente sur la facilité relative à la production.

Passifs financiers évalués au coût amorti (obligations garanties, entente sur la facilité relative à la production et obligation non garantie)

La juste valeur, qui est déterminée aux fins des informations à fournir, est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du principal et des intérêts, actualisés au taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degrés. Le type de risque et la façon dont l'exposition est gérée sont décrits ci-dessous :

i) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de la Société se rapporte aux équivalents de trésorerie, à la trésorerie soumise à des restrictions et aux dépôts en fiducie, ainsi qu'à la dette à long terme et à l'entente sur la facilité relative à la production. La trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions et les dépôts en fiducie, assortis de taux variables, exposent la Société au risque de fluctuation des flux de trésorerie découlant des variations de taux d'intérêt, tandis que la dette à long terme et l'entente sur la facilité relative à la production, assorties de taux fixes, exposent la Société au risque de fluctuation de la juste valeur en raison des variations de taux d'intérêt. Les équivalents de trésorerie et la trésorerie soumise à des restrictions portent intérêt à un taux variable pouvant se situer, au cours de la période, entre 1,83% et 2,23% par année, selon les fluctuations du taux de financement à un jour de la Banque du Canada.

Ainsi, une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour effet, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes, de diminuer ou d'augmenter de 624 \$ au 30 septembre 2019 (775 \$ au 30 juin 2019) la juste valeur des instruments financiers émis à des taux fixes et des capitaux propres.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

En relation avec les instruments financiers émis à des taux variables, il existe une exposition limitée à la variabilité des flux de trésorerie puisqu'ils sont rachetables en tout temps.

Risque de change

La Société effectue certaines transactions en monnaies étrangères, principalement en dollars américains. Conséquemment, la Société est exposée, dans une certaine mesure, au risque de fluctuation du change. Par exemple, une augmentation ou une diminution de 5 % du dollar américain à la date de clôture aurait eu pour effet, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes, en particulier les taux d'intérêt, de faire monter ou baisser de 4 447 \$ la valeur des instruments financiers libellés en dollars américains et des capitaux propres au 30 septembre 2019 (3 784 \$ au 30 juin 2019).

	30 septembre 2019		30 juin 2018	
	En dollars US	En dollars CA	En dollars US	En dollars CA
Trésorerie et équivalents de trésorerie	562	745	9 698	12 692
Dépôt en fiducie, y compris les intérêts	7 345	9 727	357 553	467 929
Créditeurs et charges à payer	73	97	74	97
Obligations garanties	—	—	350 000	458 045
Facilité relative à la production	75 000	99 323	75 000	98 153

ii) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des subventions et autres débiteurs, ainsi que de la trésorerie soumise à des restrictions et des dépôts en fiducie. La valeur comptable des actifs financiers représente le risque maximum auquel la Société est exposée au risque de crédit à la date des états financiers consolidés. Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et sur la trésorerie soumise à des restrictions et les dépôts en fiducie est limité puisque les contreparties sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de notation internationales. Le risque de crédit relatif aux subventions est également limité étant donné que les contreparties sont financées par les gouvernements fédéral et provinciaux.

iii) RISQUE DE LIQUIDITÉ ET RESTRICTIONS VISANT LA TRÉSORERIE

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance.

La Société gère ce risque par la gestion de la structure de son capital. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés.

Au 30 septembre 2019, tous les passifs financiers de la Société avaient des échéances contractuelles de moins de un an, et la Société avait suffisamment de fonds disponibles pour régler ses passifs financiers courants. À la même date, la Société avait un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie non soumis à des restrictions de 76 636 \$ (128 133 \$ au 30 juin 2019), un solde de 2 454 \$ au titre des taxes de vente à recevoir (8 410 \$ au 30 juin 2019) et un solde de 2 064 \$ au titre des subventions et autres débiteurs (2 423 \$ au 30 juin 2019) pour régler ses passifs financiers et les passifs financiers futurs découlant de ses engagements.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société, y compris les intérêts à payer, au 30 septembre 2019, en supposant que le premier versement de l'entente sur la facilité relative à la production ne serait pas remboursé au cours des 12 prochains mois :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	De 0 à 12 mois	De 12 à 24 mois	De 24 à 36 mois	Plus de 36 mois
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs et autres créditeurs	45 076	45 076	45 076	—	—	—
Entente sur la facilité relative à la production	112 833	825 442	—	—	3 805	821 638
Obligation non garantie	17 646	20 394	5 477	4 161	3 965	6 791
Contrat de location-financement	9 870	10 798	2 342	2 342	2 342	3 773
	185 425	901 710	52 895	6 503	10 112	832 202

iv) RISQUE MARCHANDISES

La Société est assujettie au risque marchandises découlant des fluctuations du prix de marché des sels de lithium et de concentré de spodumène. Le risque marchandises dépend de nombreux facteurs hors du contrôle de la Société, y compris le rythme de consommation à l'échelle régionale ou internationale, l'offre et la demande de métaux, les activités de spéculation, la disponibilité et le coût des composés de lithium de remplacement, l'inflation ainsi que la conjoncture politique et économique. La Société n'a couvert le prix d'aucune marchandise à ce jour.

La juste valeur de l'instrument financier dérivé lié à l'entente sur la facilité relative à la production, qui est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net, subit l'influence des fluctuations du prix des marchandises.

Une augmentation de 10 % du prix de l'hydroxyde de lithium à la date de clôture aurait eu pour effet, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes, en particulier les taux d'intérêt, de réduire de 13 172 \$ le total des flux de trésorerie versés au titre de l'entente sur la facilité relative à la production alors que l'effet sur la valeur de l'instrument financier dérivé aurait été un crédit de 723 \$ et l'effet sur les capitaux propres aurait été un débit d'un montant équivalent au 30 septembre 2019 (604 \$ au 30 juin 2019), en supposant que le premier versement aux termes de l'entente sur la facilité relative à la production ne serait pas remboursé dans les douze mois.

Une diminution de 10 % des prix de l'hydroxyde de lithium à la date de clôture aurait eu pour effet, en supposant que toutes les autres variables soient demeurées constantes, en particulier les taux d'intérêt, d'accroître de 127 361 \$ le total des flux de trésorerie versés au titre de l'entente sur la facilité relative à la production alors que l'effet sur la valeur de l'instrument financier dérivé aurait été un débit d'un montant négligeable et l'effet sur les capitaux propres aurait été un crédit d'un montant équivalent au 30 septembre 2019 (néant au 30 juin 2019), en supposant que le premier versement aux termes de l'entente sur la facilité relative à la production ne serait pas remboursé dans les douze mois.

GESTION DU CAPITAL

Au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019, outre le fait que, de l'avis de la Société, les obligations garanties ont été libérées en raison de la survenue d'un événement modifiant la date d'achèvement du projet, les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital sont demeurés inchangés.

Au 30 septembre 2019, le capital de la Société se composait de capitaux propres totalisant 516 487 \$ (599 968 \$ au 30 juin 2019).

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour poursuivre ses activités et ainsi assurer la croissance de ses actifs, financer ses activités d'investissement et répondre à ses besoins en fonds de roulement.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, la Société peut émettre de nouveaux instruments de capitaux propres, obtenir du financement par emprunt et acquérir ou céder des propriétés minières ou d'autres actifs afin d'améliorer sa flexibilité et sa performance financière.

L'accès au financement dépend de la conjoncture économique et de l'état des marchés des actions et du crédit.

La Société n'a pas de politique de dividende.

TITRES DE PROPRIÉTÉ

Conformément à la loi et aux règlements sur l'exploitation minière de la province de Québec, la Société, pour renouveler ses claims miniers, doit engager un seuil minimum de dépenses d'exploration et payer au gouvernement du Québec un loyer pour chaque claim, et ce, pour chaque période de renouvellement de deux ans. Pour la période comprise entre la date du présent rapport et le 30 juin 2020, il ne reste aucune somme à payer à l'égard des renouvellements de tous les claims et du bail minier étant donné que ces derniers ont déjà été renouvelés. À la date du présent rapport, la Société disposait de crédits pour les travaux reconnus par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles d'une valeur d'environ 6,6 millions de dollars qui pouvaient servir à renouveler ses claims miniers sur la propriété Whabouchi. Sur le total des 35 claims miniers, la surface de 10 claims miniers de la propriété Whabouchi a été modifiée par suite de l'obtention du bail minier n° 1022 délivré le 26 octobre 2017 par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

10) Facteurs de risque liés à la Société

La Société exerce ses activités dans un secteur industriel qui comporte son lot d'incertitudes et de risques, lesquels ne sont pas tous décrits ci-dessous. D'autres risques et incertitudes, que la Société ne connaît pas encore ou qu'elle estime actuellement peu importants, ou des risques imprévisibles, pourraient influencer sur son rendement ou pourraient avoir des conséquences défavorables sur la Société et ses parties prenantes. La concrétisation de l'un des risques, et d'autres risques imprévisibles, décrits ci-dessous pourrait nuire aux activités de la Société et peser significativement sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Le cas échéant, entre autres conséquences défavorables, le prix des actions de la Société pourrait en être affecté négativement.

Incertitude relative au financement nécessaire ou au déboursement des fonds

En vertu de l'Entente sur la production (*Stream*), un dépôt de 150 millions USD doit être libéré en deux tranches égales. La première tranche du versement a été effectuée le 23 août 2018. La deuxième tranche de ce dépôt, lequel doit avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2019 conformément aux dispositions de l'Entente sur la production (*Stream*), sera payable lorsque certaines conditions seront remplies, lesquelles conditions préalables comprennent, sans toutefois s'y limiter, i) des niveaux de dépenses atteints selon le budget de construction en lien avec le Projet Whabouchi; et ii) la confirmation que la Société a obtenu du financement (capitaux propres ou emprunts) suffisant pour financer intégralement la construction et la mise en service du Projet Whabouchi.

Bien que, comme mentionné dans le communiqué de presse de la Société du 19 juillet 2019, il est prévu que la Société et Orion renégocient certaines modalités et conditions de l'Entente sur la production (*Stream*), rien ne garantit que la Société obtiendra toutes les modifications nécessaires à l'Entente sur la production (*Stream*). À défaut d'y arriver, cela pourrait compromettre la capacité de la Société à satisfaire i) à toutes les conditions préalables à la libération de la deuxième tranche du dépôt et ii) à toutes les autres conditions et engagements en vertu de l'Entente sur la production (*Stream*). Si la Société était incapable d'obtenir en partie ou en totalité les fonds restants provenant de l'Entente sur la production (*Stream*), sa capacité à mener à bien un financement de projet suffisant et, par conséquent, de reprendre et de mener à bien la construction et la mise en service du Projet Whabouchi pourrait être affectée négativement, forçant la Société à chercher des moyens additionnels d'obtenir du financement par emprunt et/ou capitaux propres.

Besoins de financement et délais de développement additionnels

Même si la Société a conclu une convention de relation non contraignante (appelée « lettre d'intention » dans le communiqué de presse du 19 juillet 2019) avec Pallinghurst, la conclusion d'accords définitifs avec Pallinghurst requerront le respect de nombreuses conditions et l'obtention de l'approbation réglementaire applicable y compris, sans s'y limiter, l'approbation de la Bourse de Toronto, et l'approbation des actionnaires de la Société. De plus, les accords définitifs seront assujettis à la modification de certaines conditions relatives à l'Entente sur la production (*Stream*).

Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre de la proposition d'investissement prévue dans la convention de relation dont il est question dans le paragraphe précédent et du nombre de parties prenantes concernées, la Société a demandé une ordonnance provisoire en vertu des dispositions de la LCSA relatives aux « arrangements ». Toutefois, rien ne garantit que des accords définitifs seront conclus après la période d'exclusivité prévue dans la convention de relation et les discussions en cours ou que ces accords seront obtenus selon des modalités acceptables pour la Société, le cas échéant. De plus, rien ne garantit l'approbation par la Cour de l'arrangement en vertu de la LCSA soumis par la Société, que les actionnaires approuveront l'investissement proposé de Pallinghurst ou, en général, que l'investissement proposé de Pallinghurst sera complété.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

De plus, comme le Rapport Technique 2019 contenant le plan révisé détaillé du projet de construction de la Société, lequel prévoyait que le Projet commercial ne serait pas achevé avant le 30 juin 2021, le mécanisme de compensation (set-off) a été déclenché conformément aux Modalités des Obligations. La survenance d'un tel événement oblige la Société à obtenir du financement additionnel afin de compléter le Projet commercial. Même si la Société s'emploie à s'assurer de l'obtention du financement requis, rien ne garantit qu'un tel financement sera obtenu selon des modalités acceptables pour la Société, ou pas du tout obtenu; et, s'il est obtenu au moyen d'un placement de capitaux propres, le financement additionnel pourrait entraîner une dilution significative pour les actionnaires actuels. Tout manque de financement éventuel pourrait retarder ou reporter indéfiniment la poursuite de la construction, de l'exploration et du développement du Projet commercial, ce qui pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la Société, ainsi que sur le cours des titres de celle-ci. Ultimement, ce manque de financement pourrait même causer la perte de la propriété de la Société.

En outre, l'échéancier du développement et de la construction du Projet commercial est fondé sur les attentes de la direction et pourrait entraîner des retards en raison d'un certain nombre de facteurs qui sont, pour certains, indépendants de la volonté de la Société. Il y a un risque que le développement du Projet commercial vers la production commerciale ne se réalise pas dans les délais ou conformément au budget prévus, ou pas du tout. L'échéancier de développement du projet est encore assujéti à l'obtention de différents permis dans le cours normal des activités, même si les permis importants du Projet commercial ont été obtenus, et ce, même avec du financement et même si la construction de diverses installations est complétée dans les délais impartis. Il n'est pas rare que les nouvelles activités minières soient confrontées à des coûts imprévus, à des problèmes et à des retards en cours de construction, de développement et de démarrage. La plupart, voire la totalité, des projets de cette nature subissent des délais de démarrage et de mise en production en raison de retards dans la livraison de composantes, de la non-disponibilité de main-d'œuvre qualifiée ou d'équipement adéquat, de conditions météorologiques défavorables ou de la défaillance de l'équipement, du rythme auquel les dépenses sont engagées, des retards dans les échéanciers de construction ou de délais dans l'obtention des permis et des consentements requis, ou de l'obtention du financement requis. De plus, il survient souvent des retards au cours des premières étapes de production minière. Pendant ce temps, la faisabilité économique de la production peut varier.

La Propriété Whabouchi n'a pas d'historique d'exploitation sur lequel la Société pourrait se fonder pour estimer les coûts d'exploitation futurs. Les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation sont évalués en fonction de l'interprétation des données géologiques, des études de faisabilité et d'autres facteurs, et rien ne garantit que ceux-ci s'avéreront exacts. Les coûts, les délais et la complexité associés au développement du Projet Whabouchi peuvent être beaucoup plus importants que ceux qui ont été prévus, notamment en raison du fait que la Propriété Whabouchi est située dans une région éloignée. Par conséquent, la disponibilité de l'infrastructure (notamment un accès en surface), d'une main-d'œuvre qualifiée, du carburant et de l'électricité à un coût économique ne peut être garantie. De plus, les estimations des coûts peuvent augmenter de façon considérable si des travaux d'ingénierie et des études techniques plus détaillées sont réalisés à l'égard du Projet Whabouchi.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Des délais dans la mise en service du Projet Whabouchi ou des augmentations imprévues des dépenses en immobilisations ou des frais d'exploitation, peuvent forcer la Société à obtenir un financement additionnel de tiers ou à réaliser d'autres placements de capitaux propres et/ou de titres d'emprunt afin d'effectuer les paiements requis, s'il y a lieu, en vertu de ses diverses facilités de crédit, de terminer la construction et la mise en service du Projet Whabouchi et de financer les coûts associés au fonds de roulement, aux dépenses en immobilisations, aux frais d'exploitation et d'exploration et aux autres besoins généraux de l'entreprise. La réussite d'une telle levée de fonds et/ou d'un tel financement par emprunt additionnel et l'établissement du prix à cet égard dépendront de la conjoncture des marchés à ce moment-là et de la capacité de la Société d'obtenir des fonds importants au moyen de placements de titres d'emprunt et/ou de capitaux propres, alors qu'elle n'a aucun projet important en production et qu'elle encoure la possibilité de devoir engager une dette considérable. Rien ne garantit qu'un tel financement puisse être obtenu selon des modalités acceptables pour la Société. S'il est obtenu au moyen d'un placement de capitaux propres, ce placement de capitaux propres entraînera une dilution pour les actionnaires actuels, et cette dilution pourrait être importante. Tout manque de financement pourrait retarder ou reporter indéfiniment la poursuite de la construction, de l'exploration et du développement du Projet Whabouchi, ce qui pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la Société, ainsi que sur le cours des titres de celle-ci. Ultimement, ce manque de financement pourrait même causer la perte de la Propriété NMX.

Rien ne garantit que la propriété Whabouchi, atteindra l'étape de production commerciale, ou que ses activités entraîneront une exploitation minière rentable.

Flux de trésorerie d'exploitation négatif

La Société n'a aucun historique de revenus provenant de ses activités. Durant la période de trois mois close le 30 septembre 2019, la Société a enregistré un flux de trésorerie négatif provenant de ses activités d'exploitation. Sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie représentaient 76 636 \$ au 30 septembre 2019. Du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019, d'après les activités en cours et les activités d'investissement telles que divulguées dans les états consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019, la Société a eu un taux moyen mensuel de dépenses d'environ 16 762 \$, comprenant l'addition de liquidités soumises à des restrictions, les propriétés, usine et équipements additionnels, actifs intangibles, dépôts aux fournisseurs, les intérêts payés d'avance, la mise hors service d'immobilisations ainsi que les coûts de développement capitalisés, non couverts par des subventions.

La Société s'attend à maintenir des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités jusqu'au début de la production commerciale du Projet Whabouchi. Même si l'exploitation commerciale du Projet Whabouchi est réalisée, des facteurs d'exploitation à court terme relatifs aux gisements de lithium, tels que la nécessité d'un développement ordonné des gisements ou le traitement de nouveau minerai ou de nouvelles teneurs, peuvent faire en sorte que toute exploitation minière soit non rentable au cours d'une période donnée.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Obligations, engagements et restrictions prévus aux modalités des opérations de financement

L'Entente sur la production (*Stream*) et le Placement SoftBank sont assujettis à certaines clauses restrictives de nature financière et opérationnelle qui restreignent le pouvoir discrétionnaire de la direction à l'égard de certaines questions d'ordre commercial et sa capacité à mener des activités susceptibles de s'avérer au meilleur des intérêts à long terme de la Société. Ces clauses limiteront la capacité de la Société de contracter des emprunts additionnels (à l'exception, entre autres, de certaines dettes spécifiquement autorisées, telles que les dettes non garanties et subordonnées ou les lignes de crédit dans le cours normal des activités, uniquement à des fins de gestion de la trésorerie à court terme), ce qui pourrait restreindre sa capacité à financer les dépenses en immobilisations additionnelles liées au Projet Whabouchi qui pourraient s'avérer nécessaires ou souhaitables une fois que le projet aura été mené à terme, ainsi que restreindre sa capacité à financer des activités de mise en valeur additionnelles, à financer ses besoins en fonds de roulement et à financer son service de la dette, le cas échéant, ce qui pourrait grandement compromettre sa capacité à s'adapter aux conditions changeantes du marché et pourrait la rendre vulnérable à un ralentissement économique général, en plus de faire en sorte qu'elle soit incapable d'engager des dépenses d'une grande importance pour sa croissance et la mise en œuvre de sa stratégie. Ces clauses restrictives limitent également de manière importante, entre autres choses, la capacité de la Société à attribuer des charges ou autres sûretés, à effectuer certains paiements et investissements, à vendre ou à céder des actifs et à procéder à une fusion ou à un regroupement avec d'autres entités, ce qui restreint sa souplesse financière et pourrait l'empêcher de saisir des occasions d'affaires intéressantes. L'Entente sur la production (*Stream*) et le Placement SoftBank prévoient également diverses dispositions exigeant que la Société prenne certaines mesures afin de remplir ses engagements, tel que la conclusion ultérieure de différentes ententes relatives au Projet Whabouchi et la remise d'attestations, preuves et documents pouvant être requis aux fins de la réalisation des opérations de financement sous-jacentes à la mise en place des mesures de la structure de financement existant. Il se pourrait que des événements, dont certains hors du contrôle de la Société, surviennent à l'avenir et fassent en sorte que la Société soit incapable de s'acquitter des obligations auxquelles elle est tenue aux termes de la structure de financement existant.

Les obligations de la Société sous l'Entente sur la production (*Stream*) sont actuellement garanties par des sûretés comprenant i) une sûreté sur la totalité des biens meubles (personnels) et immeubles (réels) actuels et futurs, des actifs et des entreprises de chacune de NMX Whabouchi et NMX Shawinigan; ii) une sûreté sur l'ensemble des immobilisations incorporelles et de la propriété intellectuelle, actuelles et futures, de la Société; iii) une sûreté sur tous les droits de propriété dans les titres émis par NMX Whabouchi et NMX Shawinigan appartenant à la Société actuels et futurs, iv) une garantie de la Société et de NMX Whabouchi des obligations de NMX Shawinigan, en tant que vendeur en vertu de l'Entente sur la production (*Stream*); et v) les accords de contrôle des comptes bloqués conclus en faveur d'Orion, en tant que créancier de second rang, pour tous les comptes bancaires détenus par NMX Whabouchi et NMX Shawinigan.

L'incapacité par la Société d'honorer ses obligations et de se conformer aux clauses restrictives auxquelles elle est assujettie pourrait occasionner un cas de défaut, lequel, s'il n'est pas corrigé ou ne fait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'échéance de la dette connexe et de tous les emprunts aux termes d'autres instruments qui sont visés par des clauses d'accélération d'exigibilité croisée ou des clauses de défaut croisé, et pourrait mener à la prise de mesures d'exécution ou de procédures en vertu de la sûreté octroyée aux termes de l'Entente sur la production (*Stream*) ou de toute autre convention d'emprunt conclue par la Société. La survenance de l'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir une incidence négative importante sur la Société et pourrait, entre autres, mener à sa faillite ou à sa liquidation et pourrait mener à la perte de la totalité des intérêts de la Société dans la Propriété NMX.

Le 16 septembre 2019, la Société a déposé une requête à la Cour supérieure du Québec en lien avec sa procédure d'arrangement en vertu de la LCSA en vue d'obtenir la radiation des sûretés de premier rang, sous réserve de certaines exceptions, relatives aux Obligations et grevant tous les actifs importants de la Société, de NMX Whabouchi et de NMX Shawinigan. Rien ne garantit cependant la capacité de la Société d'obtenir en temps opportun, ou simplement d'obtenir, une décision de la Cour pour la radiation des sûretés relatives aux Obligations.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Continuité d'exploitation et risque d'insolvabilité

Les états financiers annuels de la Société datés du 30 septembre 2019 ont été préparés sur la base d'une continuité d'exploitation selon laquelle il est présumé que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles arriveront à échéance dans un avenir prévisible dans le cours normal des affaires. Cependant, étant donné que la Société pourrait devoir payer des pénalités importantes, rembourser la première tranche de l'Entente de production (*Stream*) et éventuellement interrompre le Projet Whabouchi, il existe une incertitude significative qui pourrait jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités sur la base d'une continuité d'exploitation.

Il existe également des incertitudes en ce qui a trait à la possibilité que la Société puisse devoir payer des pénalités et des intérêts en lien avec les Obligations après le 17 septembre 2019 et/ou ne pas avoir accès en temps opportun aux liquidités restreintes de 40 millions de dollars reliées aux dépassements de coûts.

La Société ne possède pas actuellement de sources garanties de financement ou de flux de trésorerie pour rembourser les dettes, les pénalités ou les intérêts qui pourraient être encourus ou dans l'éventualité où elle contracte tout capital d'exploitation permis ou des facilités de couverture permises. L'incapacité de générer avec succès des revenus de son exploitation susciterait également un doute significatif sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Incertitude relative à la radiation des sûretés garantissant les Obligations

Le 11 septembre 2019, la Société reconnaissait le mécanisme de compensation (set-off) et le remboursement obligatoire prévus aux Modalités des Obligations. Le 17 septembre 2019, la Société annonçait le dépôt, le 16 septembre 2019, d'une requête à la Cour supérieure du Québec en lien avec sa procédure d'arrangement en vertu de la LCSA, en vue d'obtenir la radiation des sûretés de premier rang, sous réserve de certaines exceptions, relatives aux Obligations et grevant tous les actifs importants de la Société.

La Société fut informée, le 17 septembre 2019, de la publication par le fiduciaire et de l'envoi aux porteurs d'Obligations, sans le consentement de la Société, d'un avis lié à une résolution demandant aux porteurs d'Obligations de se conformer aux conditions de l'ordonnance provisoire aux termes de laquelle le fiduciaire doit s'abstenir d'entamer de démarches, d'exercer des recours ou de poser des gestes vis-à-vis la Société, Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc., Nemaska Lithium P1P Inc., Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc. ou Nemaska Lithium Innovation Inc. en ce qui concerne tout droit de résilier, d'exiger, d'accélérer, de compenser (y compris, mais sans s'y limiter, le mécanisme de compensation (set-off)), d'effectuer le remboursement, de modifier, de déclarer le défaut, d'émettre un avis d'activation en vertu de tout contrat de compte bloqué auquel la Société, Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc., Nemaska Lithium P1P Inc., Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc. ou Nemaska Lithium Innovation Inc. est partie ou prend toute autre mesure en vertu des documents financiers identifiés par les Modalités des Obligations, aussi longtemps que i) l'ordonnance provisoire reste en vigueur et ii) les porteurs d'Obligations, par voie de résolution écrite ou par voie d'assemblée des porteurs d'Obligations, ne décident pas autrement (la « **Résolution proposée par les porteurs d'Obligations** »). La Société a avisé le fiduciaire qu'elle ne consentait pas à la Résolution proposée par les porteurs d'Obligations et qu'elle estimait que i) le mécanisme de compensation (set-off) ne pouvait pas être modifié par la Résolution proposée des porteurs d'Obligations sans le consentement de la Société; et ii) il n'est pas obligé de payer des intérêts sur les Obligations à partir du 17 septembre 2019.

Le 25 septembre 2019, la Société a annoncé avoir reçu un avis publié par le Nordic Trustee indiquant que la Résolution proposée par les porteurs d'Obligations avait été approuvée par les porteurs d'Obligations. La Société a réitéré sa position selon laquelle i) une telle résolution, publiée sans le consentement de la Société, n'a aucun effet juridique sur la Société ou sur les Modalités des Obligations, car cela vise à modifier les Modalités des Obligations sans le consentement de la Société, et ii) le Nordic Trustee a manqué à ses obligations en vertu des Modalités des Obligations. La Société s'est engagée à prendre toutes les mesures à sa disposition pour protéger ses intérêts.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Les résultats connexes du mécanisme de compensation (set-off) et la validité de la Résolution proposée des porteurs d'Obligations restent incertains. Plus précisément, rien ne garantit i) la capacité de la Société d'obtenir une décision favorable de la Cour selon laquelle toutes les obligations liées aux Obligations ont été remplies et qu'il convient d'ordonner la radiation des sûretés relatives aux Obligations, et ii) que le remboursement prévu des Obligations n'engendrera pas d'effets défavorables sur la situation financière de la Société et ses résultats d'exploitation.

De plus, rien ne garantit que l'incertitude entourant le mécanisme de compensation (set-off), le remboursement obligatoire des Obligations et la Résolution proposée des porteurs d'Obligations n'entraînera pas un litige potentiel impliquant certains porteurs d'Obligations, le Nordic Trustee, et/ou la Société qui pourrait contraindre la Société d'engager des sommes substantielles en frais juridiques ou de potentiellement payer des dommages, ou les deux.

De l'avis de la Société, les obligations garanties (note 9 (A)) ont été libérées au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019, lors de la survenue d'un événement modifiant la date d'achèvement du projet, comme le prévoient les Modalités des Obligations, ce qui fait l'objet d'un litige en cours devant les tribunaux. Le fiduciaire n'a pas encore débloqué la sûreté qu'il détient sur les actifs de la Société après s'être vu signifier un dépôt d'une requête à la Cour à cet effet et prétend que la Société devrait payer une pénalité de remboursement anticipé de 70 millions de dollars américains. La Société a de sérieux motifs de croire que ce litige sera résolu en sa faveur et que les tribunaux décideront que les obligations garanties ont été libérées au cours de la période de trois mois close le 30 septembre 2019 et que la Société ne doit aucune indemnité aux porteurs des obligations garanties. En se fondant sur cette évaluation, la Société n'a comptabilisé aucune provision à l'égard de cette réclamation pour la période de trois mois close le 30 septembre 2019. L'audience du tribunal est prévue en janvier 2020.

La dépendance de la Société envers le Projet Whabouchi

La Société prévoit que les futures activités minières à la Propriété Whabouchi représenteront la totalité de la production de minerai de la Société, à moins que d'autres propriétés avec des sources de spodumène ne soient acquises et mises en production, que des propriétés de production soient acquises ou que le concentré de spodumène puisse être acheté et traité à l'Usine électrochimique commerciale. De plus, la Société s'attend à des revenus provenant du spodumène (par la vente de concentrés de spodumène de la Propriété Whabouchi à des tierces parties) qui fassent partie intégrante de la structure de financement de projet pour la réalisation du Projet Whabouchi. Puisque la Propriété Whabouchi finira par être en production avant l'Usine électrochimique commerciale, la Société a considéré utiliser les revenus de spodumène comme une source de financement en capital dans le budget pour compléter le Projet Whabouchi. Toute condition défavorable touchant la Propriété Whabouchi ou toute condition défavorable affectant les revenus provenant des ventes de concentré de spodumène ou le coût de production de concentré de spodumène à la propriété Whabouchi, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur le rendement financier, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société et pourraient nécessiter une levée additionnelle de financement, qui ne pourrait être possible dans de telles circonstances. Bien que le Rapport technique démontre la faisabilité économique du Projet Whabouchi, l'incapacité à réaliser des activités commerciales sur une base économiquement viable aurait une incidence défavorable importante sur la Société.

Niveau d'endettement élevé

Sous réserve des restrictions prévues par l'Entente sur la production (*Stream*), le Placement SoftBank et toute autre convention relative à des instruments financiers conclue par la Société, celle-ci pourrait, de temps à autre, être en mesure de contracter des dettes supplémentaires, y compris, sans s'y limiter, certains crédits d'exploitation permis et certains contrats de couverture permis. Le cas échéant, les risques liés à son niveau d'endettement déjà élevé pourraient augmenter.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Le niveau d'endettement futur de la Société pourrait avoir des conséquences défavorables en raison des facteurs suivants, qui pourraient l'affecter : i) une difficulté accrue à satisfaire aux obligations en matière d'endettement, ii) une moins grande capacité à obtenir du financement additionnel pour financer le fonds de roulement, les dépenses en immobilisations, les acquisitions ou les autres frais généraux au cours des périodes à venir, iii) la nécessité d'affecter une partie importante des flux de trésorerie de la Société aux paiements requis au titre du service de la dette, le cas échéant, au lieu de les utiliser à d'autres fins, réduisant du coup le montant des flux de trésorerie disponibles pour le financement du fonds de roulement, des dépenses en immobilisations, des acquisitions et des autres frais généraux, iv) une plus grande vulnérabilité à un ralentissement économique général et à une conjoncture du secteur défavorable, v) une moins grande flexibilité pour réagir rapidement aux changements au sein du secteur d'activité, vi) un positionnement de la Société moins favorable que celui de sociétés concurrentes moins endettées, et vii) une augmentation du coût du financement par emprunt.

La capacité de la Société à effectuer les paiements exigibles prévus aux termes des obligations liées à ses emprunts ou à refinancer sa dette est tributaire de sa situation financière et de sa performance à ce moment, lesquelles dépendent de la conjoncture économique et des conditions de concurrence qui prévalent, ainsi que de certains facteurs financiers, commerciaux, législatifs, réglementaires ou autres, qui sont indépendants de la volonté de la Société. La Société pourrait être incapable de générer ou de maintenir un niveau suffisant de flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation pour remplir les obligations liées à ses emprunts ou être incapable de refinancer sa dette, ou de le faire selon des modalités commerciales raisonnables, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La Société ne peut garantir qu'elle générera des flux de trésorerie et un bénéfice futurs suffisants pour lui permettre d'honorer les obligations liées à ses emprunts. Si les flux de trésorerie et les ressources en capital ne sont pas suffisants pour financer le service de la dette, le cas échéant, la Société pourrait être confrontée à d'importants problèmes de liquidités et se voir dans l'obligation de réduire ou de reporter des investissements et des dépenses en immobilisations, d'obtenir du financement par capitaux d'emprunt ou par capitaux propres supplémentaire ou de refinancer sa dette. Si la Société n'est pas en mesure d'effectuer les paiements exigibles prévus sur sa dette, elle pourrait se trouver en cas de défaut et les détenteurs de ses titres de créance pourraient demander le paiement immédiat du capital et des intérêts impayés, ce qui pourrait déclencher l'exécution de clauses de défaut croisé et de clauses d'accélération d'exigibilité croisée aux termes de certaines autres conventions d'emprunt de la Société. Les créanciers de la Société pourraient faire valoir leur droit à l'égard de la garantie donnée au titre des obligations de la Société, de sorte que celle-ci pourrait devoir déclarer faillite ou procéder à sa liquidation, ou engager une autre procédure d'insolvabilité.

Fluctuations des taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient occasionner des modifications importantes du montant devant être affecté au service de la dette, le cas échéant, et affecteraient les résultats financiers des activités de la Société et de ses filiales. Si la Société ne génère pas suffisamment de revenus grâce au Projet Whabouchi pour respecter ses obligations au titre du service de la dette, le cas échéant, ses créanciers pourraient saisir la participation de la Société dans la Propriété Whabouchi, le Concentrateur et l'Usine électrochimique commerciale.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Nouvelles activités minières

La Propriété Whabouchi n'a pas d'historique d'exploitation. L'éventualité qu'une des activités de la Société génère des revenus, y compris le Projet Whabouchi, dépendra de la mise sur pied réussie de nouvelles activités minières et de l'expansion des activités minières actuelles, y compris la construction et l'exploitation de la Propriété Whabouchi, du Concentrateur, de l'Usine électrochimique commerciale et des infrastructures connexes. Par conséquent, la Société est assujettie à tous les risques liés à la mise sur pied ou à l'expansion de nouvelles activités et entreprises minières, y compris : l'échéancier et les coûts, qui peuvent être considérables, relatifs à la construction d'installations d'extraction et de traitement ainsi que d'infrastructures connexes; la disponibilité et le coût de la main-d'œuvre qualifiée et de l'équipement minier; le besoin d'obtenir les permis environnementaux de même que les autres approbations gouvernementales et permis nécessaires, et le délai d'obtention de ceux-ci; la disponibilité des fonds visant à financer les activités de construction et de développement; la possible opposition des organismes non gouvernementaux, des groupes environnementaux ou des groupes locaux qui pourrait retarder, voire empêcher l'exercice des activités de mise en valeur; et les augmentations possibles des coûts liés à la construction et à l'exploitation attribuables aux variations des coûts du carburant, de l'énergie, des matériaux et des fournitures.

Différents facteurs, notamment la construction, l'installation et la mise en service réussies du Projet Whabouchi, les coûts, la minéralisation réelle, l'uniformité et la fiabilité des teneurs des minerais, les prix des marchandises, les flux de trésorerie futurs et la rentabilité peuvent influencer sur la réussite de la mise en valeur du projet, et rien ne garantit que les estimations, actuelles ou futures, de ces facteurs traduiront les résultats et le rendement réels. La conception et la construction d'installations de traitement efficace, le coût et la disponibilité d'une machinerie adéquate, des fournitures, de l'équipement minier et de la main-d'œuvre qualifiée, l'existence d'une direction opérationnelle compétente et d'une administration financière prudente, ainsi que la disponibilité et la fiabilité de consultants chevronnés et qualifiés peuvent également influencer sur la réussite de la mise en valeur du projet. Les activités du Projet Whabouchi dépendront d'une nouvelle infrastructure pour le transport du minerai et des matériaux à la surface. Il n'est pas rare que les nouvelles activités minières soient confrontées à des problèmes imprévus et à des retards au cours de la construction, de la mise en valeur, du démarrage de la mine et des activités de mise en service.

Les coûts, les échéanciers et les complexités liés à la mise en valeur du Projet Whabouchi, pourraient être beaucoup plus élevés que ceux qui avaient été prévus, notamment parce que les propriétés dans lesquelles la Société détient des participations sont situées dans des régions éloignées et non développées et, par conséquent, la disponibilité de l'infrastructure, notamment un accès en surface, une main-d'œuvre qualifiée, du carburant et de l'électricité à un coût économique, ne peut être garantie. Ces facteurs peuvent faire augmenter les coûts de la mise en valeur, de production et de l'exploitation de la mine et/ou nuire à la production et aux activités minières, et ainsi influencer sur la rentabilité de la Société.

Selon l'Entente sur la production (*Stream*), le prélèvement ou la libération des fonds seront chacun assujettis au respect de certaines conditions préalables, notamment la preuve qu'au moment pertinent, la construction et la mise en service du Projet Whabouchi s'effectuent conformément au budget et aux échéanciers du projet, et que l'achèvement du projet continue de se situer dans la fourchette des fonds disponibles, conjointement avec les autres fonds de la structure de financement existante. Par conséquent, si les coûts de mise en valeur du Projet Whabouchi sont supérieurs à ceux prévus, une certaine partie du produit de la structure de financement existante pourrait ne pas être disponible pour la Société, auquel cas elle ne disposerait pas de financement suffisant pour les dépenses de mise en valeur prévues afin de faire progresser le Projet Whabouchi jusqu'au début de la production commerciale comme il est énoncé aux présentes. Une telle lacune de financement pourrait entraîner le retard ou le report indéterminé des travaux supplémentaires de mise en valeur du Projet Whabouchi, ce qui pourrait alors avoir une incidence importante et défavorable sur les résultats financiers et d'exploitation de la Société et le cours des titres de la Société et, en fin de compte, pourrait entraîner la perte de la Propriété NMX. En conséquence, rien ne garantit que le Projet Whabouchi entrera à l'étape de production commerciale ou que les activités de la Société mèneront à une exploitation minière rentable.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Mécanique des roches et paramètres hydrogéologiques

Les conditions hydrogéologiques et celles relatives à la mécanique des roches comportent toujours des incertitudes qui ne peuvent être établies avec précision avant l'extraction minière. Il arrive que ces conditions non connues, comme la formation de failles, les zones de roches friables ou les zones de venues d'eau imprévues, ne soient découvertes qu'au moment de l'extraction minière. Rien ne garantit qu'il n'y aura pas à l'avenir de venues d'eau imprévues ou d'autres conditions inconnues qui pourraient nécessiter des changements importants touchant le plan d'exploitation minière et entraîner des coûts supplémentaires et des retards.

Infrastructure, approvisionnement et inflation

La Propriété Whabouchi est située dans la région de Eeyou Istchee / Baie-James située dans la province de Québec au Canada, à environ 30 km à l'est de la communauté de Nemaska et à 300 km au nord-nord-ouest de la ville de Chibougamau. La propriété Whabouchi est accessible par la Route du Nord, la route principale de gravier, entretenue à l'année, reliant Chibougamau à Nemaska en traversant la propriété Whabouchi près de son centre. L'aéroport de Nemiscau se trouve à 18 km à l'ouest de la Propriété Whabouchi. En raison de l'emplacement de la Propriété Whabouchi, la Société est contrainte de se fier largement au transport aérien pour le transport de ses employés ainsi que pour se procurer certains biens et services qui pourraient ne pas être autrement disponibles à un coût économique.

L'Usine électrochimique commerciale sera aménagée dans la ville de Shawinigan, située dans la province de Québec, au Canada. Le Site de Shawinigan a été choisi en raison des infrastructures existantes (routes, rails, bâtiments, lignes électriques et canalisations de gaz naturel).

Il est prévu que le concentré de spodumène sera transporté par camion de la Propriété Whabouchi vers une installation de transbordement, où il sera transbordé dans des wagons pour être expédié directement à l'Usine électrochimique commerciale. L'installation de transbordement n'est pas encore construite. Elle pourrait être construite par des tiers avec lesquels la Société devrait ensuite négocier une entente contractuelle pour son utilisation. Si l'installation n'est pas prête à temps pour l'expédition initiale de concentré de spodumène ou si la Société n'est pas en mesure de négocier une entente d'utilisation à des conditions favorables, la Société devra trouver des solutions de rechange pour expédier ce concentré. L'une de ces possibilités consisterait à expédier le concentré directement à l'Usine électrochimique commerciale. Une autre serait de transporter le concentré par camion jusqu'à une installation de transbordement existante ailleurs, où il pourrait être transbordé dans des wagons. La Société pourrait également décider de construire sa propre installation de transbordement à Matagami ou dans les environs. L'un ou l'autre des scénarios alternatifs se traduirait par une hausse des coûts du concentré de spodumène.

Les prix des biens et services fluctueront en fonction du niveau d'investissement dans le secteur minier et industriel. Par conséquent, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une hausse de la demande puisse influencer sur les projections économiques et la compétitivité futures de la Société, ce qui peut engendrer une augmentation considérable du coût de divers produits et services. Le redressement de la conjoncture économique dans l'ensemble des secteurs minier et industriel fera typiquement augmenter les coûts d'opération et de développement, qui doivent également être intégrés dans les modèles économiques utilisés pour les projections relatives au développement futur et aux opérations éventuelles. L'accroissement de la demande pour les biens ou services et les coûts de ces biens ou services pourraient entraîner des retards s'ils ne peuvent pas être obtenus dans des délais opportuns en raison d'une offre insuffisante de ces produits ou services, et pourraient causer des difficultés vis-à-vis de l'échéancier et des délais attribuables au besoin de coordonner leur disponibilité, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les coûts liés au développement et/ou à la construction. Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante négative sur la rentabilité et les opérations de la Société.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Menaces à la sécurité informatique

La Société se fie au fonctionnement sûr et adéquat de systèmes informatiques dans la conduite de ses activités. L'accès à ces systèmes et la sécurité de ceux-ci sont essentiels aux activités de la Société. Ces systèmes peuvent subir des perturbations, des dommages ou des pannes attribuables à divers facteurs, incluant, mais sans s'y limiter, des coupures de câbles; des dommages causés aux installations matérielles; des catastrophes naturelles; des actes de terrorisme; un incendie; une perte de puissance; le piratage informatique, des cyberattaques et d'autres violations de la sécurité de l'information; la non-conformité de tiers fournisseurs de services; des virus informatiques; le vandalisme et le vol. Les activités de la Société sont également tributaires de la maintenance, de la mise à niveau et du remplacement en temps opportun des réseaux, du matériel, des systèmes informatiques et des logiciels. Les systèmes qui sont déployés peuvent ne pas être suffisants pour prévenir la perte de données en raison de l'évolution rapide des cyber-menaces.

La Société pourrait devoir investir de plus en plus dans de meilleurs systèmes, des logiciels et dans le recours à des consultants pour revoir périodiquement les cyber-risques dynamiques et pour s'y adapter et y répondre adéquatement ou pour étudier et corriger les vulnérabilités en matière de sécurité. Chacun de ces facteurs ainsi que d'autres événements pourraient causer des pannes des systèmes informatiques, des retards et/ou une augmentation des dépenses d'investissement. Toute défaillance des systèmes informatiques de la Société pourrait se traduire par des retards d'exploitation, une atteinte à l'information confidentielle, exclusive ou sensible, aux renseignements personnels et aux données de tiers, la perte ou la divulgation de cette information, de ces renseignements ou de ces données ou encore la destruction ou la corruption de données. Par conséquent, toute défaillance des systèmes informatiques ou d'un élément de ceux-ci pourrait avoir une incidence défavorable sur la réputation, l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, de même que sur le respect de ses obligations contractuelles, sa conformité aux lois applicables et d'éventuelles poursuites ou procédures de mise à exécution de la réglementation. Elle pourrait aussi nuire considérablement à l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

Médias sociaux et autres applications Web

En raison des médias sociaux et d'autres applications Web, les sociétés courent de nos jours un risque accru de perdre le contrôle sur la manière dont elles sont perçues. Des atteintes à la réputation de la Société peuvent résulter de la survenance réelle ou supposée de certains événements, et y compris toute publicité négative, qu'elle soit vraie ou non. Bien que la Société accorde une grande importance à la protection de son image et de sa réputation, elle n'exerce aucun contrôle direct sur la façon dont elle est perçue par les autres. La perte de réputation peut mener à des difficultés en lien avec l'établissement et le maintien de relations avec la communauté, diminuer la confiance des investisseurs et entraver la capacité globale de la Société à recruter du personnel ou à faire avancer ses projets, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Technologie des procédés et spécifications des ventes

C'est tout récemment que la Société a mis au point son procédé exclusif de transformation du concentré de spodumène en hydroxyde et en carbonate de lithium par électrolyse membranaire. Ce procédé, pour lequel la Société a obtenu un certain nombre de brevets et a déposé plusieurs demandes de brevets et qui est la clé de sa stratégie d'affaires et de la rentabilité du Projet Whabouchi, n'a pas été utilisé sur une base commerciale et il n'y a aucune certitude que les résultats obtenus au cours des essais à petite échelle (incluant l'Usine de Phase 1) seront reproduits en quantités commerciales, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la capacité de transformation de l'usine électrochimique commerciale. Les coûts de production et d'investissement associés au procédé peuvent également différer de ceux utilisés dans le Rapport Technique 2019, ce qui pourrait avoir un impact direct sur le rendement économique du Projet Whabouchi.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Dans le cadre des ententes d'approvisionnement définitives de la Société et toutes les conventions d'approvisionnement futures, la Société doit et devra livrer des produits de lithium respectant certaines spécifications de pureté et de qualité. L'incapacité de la Société à mettre en service et exploiter l'Usine de phase 1 et l'Usine électrochimique commerciale à leur plein potentiel afin de produire du lithium pour batteries serait dommageable pour sa capacité à satisfaire ses obligations de vente, et c'est l'ensemble de ses activités qui finirait par s'en ressentir défavorablement.

Demande en lithium

Le lithium est considéré comme un minéral industriel et les prix de vente de ses différents composés ne sont pas d'ordre public. Le lithium n'est pas un produit commercialisé comme les métaux de base et les métaux précieux. Les conventions de vente se négocient de gré à gré avec chaque utilisateur final sur une base confidentielle. Il est donc possible que les prix de vente indiqués dans le Rapport Technique 2019 diffèrent des prix réels du marché au moment où la Société sera en mesure de vendre ses composés de lithium. De plus, il y a un nombre restreint de producteurs de composés de lithium et il est possible que ces producteurs existants tentent d'empêcher la venue de nouveaux joueurs dans la chaîne d'approvisionnement en augmentant leur capacité de production et en réduisant les prix de vente. Des facteurs tels que la variation du taux de change, l'offre et la demande, la perturbation industrielle et les prix de vente réels du lithium sur le marché pourraient avoir un impact défavorable sur les coûts de production et les prix du marché boursier ainsi que sur la capacité de la Société à financer ses activités. Chacune de ces situations pourrait avoir une incidence négative sur la viabilité économique du Projet Whabouchi, même au point de devenir non rentable. La Société entend produire essentiellement de l'hydroxyde de lithium monohydrate dans le but de répondre à la demande croissante pour ce composé favorisé dans la fabrication de cathodes pour les batteries rechargeables. Dans l'éventualité où les producteurs de cathodes utilisent moins d'hydroxyde de lithium que prévu, ou si la demande de batteries rechargeables, notamment dans le secteur de la construction de véhicules hybrides et électriques, est inférieure aux prévisions, cela pourra avoir une incidence défavorable sur le prix de vente, la rentabilité et sur la stratégie de développement de la Société.

Planification de la durée de vie de la mine

La Société entend réviser périodiquement, une fois en production, sa planification de la LOM de sa Propriété Whabouchi. Des changements importants dans le plan de la durée de vie de la mine peuvent survenir en raison du résultat des activités minières, de changements de méthodes et de taux d'extraction, de changements de processus, d'investissements dans de nouveaux équipements et de la nouvelle technologie, de même qu'en raison des hypothèses concernant le prix du lithium et d'autres facteurs. Rien ne garantit que les estimations de la Société quant à la LOM correspondront aux facteurs économiques futurs ou aux résultats réels, ni que la Société ne modifiera pas sa planification de la durée de vie de la Propriété Whabouchi. Un recul des flux de trésorerie nets pourrait également obliger la Société à comptabiliser une perte de valeur en déduction de la valeur comptable de son actif net.

Incertitude des ressources minérales et des réserves minérales

Les estimations sur les ressources minérales et les réserves minérales de la Propriété Whabouchi ont été préparées conformément au Règlement 43-101 concernant les normes de divulgation des informations sur les projets miniers. Il existe de nombreuses incertitudes inhérentes à l'estimation de ressources minérales et de réserves minérales et donc, rien ne garantit que les tonnages et les teneurs anticipées ou le niveau indiqué de récupération soient atteints ou que toute catégorie de ressources minérales ou réserves minérales soit convertie en une catégorie supérieure. L'estimation de la minéralisation est un procédé subjectif et la précision des estimations dépend de la quantité et de la qualité des données disponibles, de l'exactitude des calculs statistiques et des hypothèses et des jugements rendus dans l'interprétation de l'ingénierie et de l'information géologique. Les réserves minérales de la Propriété Whabouchi ont démontré leur caractère économique dans le contexte du Rapport Technique 2019 conformément au Règlement 43-101 concernant les normes de divulgation des informations sur les projets miniers. Cependant, des facteurs tels que les fluctuations du marché, l'augmentation des coûts de production, la diminution du taux de récupération et des modifications aux autres hypothèses utilisées peuvent faire en sorte que les réserves minérales ne soient plus rentables.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Il est entendu que les ressources minérales et les réserves minérales présentées dans le Rapport Technique 2019 sont des estimations de la taille et des teneurs des gisements fondées sur un certain nombre de forages et d'échantillonnages et sur des hypothèses et paramètres disponibles. Le niveau de confiance à accorder à ces estimations dépend d'un certain nombre d'incertitudes. Ces incertitudes comprennent, sans s'y limiter, l'évolution du prix des produits et/ou des coûts de production, les différences de taille et de teneur et du taux de récupération par rapport à ce qui est prévu ainsi que les changements dans les paramètres du projet. Rien ne garantit que le Projet Whabouchi sera réalisé ou que les estimations actuelles du volume et de la teneur réelle des minerais extraits/transformés ou des flux de trésorerie tirées de la production seront atteintes.

Réglementation environnementale et gouvernementale, permis et licences

Les activités actuelles de la Société et les activités futures prévues, y compris les activités d'exploration et du développement de même que la mise en production du Projet Whabouchi, sont régies par diverses lois fédérales, provinciales et locales ainsi que par leurs règlements portant sur l'exploration, le développement, l'extraction, la construction, la production, les exportations, les impôts et les taxes, les normes de fabrication, les normes du travail, la santé des travailleurs (maladies et sécurité au travail), l'élimination des résidus, les substances toxiques, l'utilisation du sol, la protection de l'environnement, la sécurité dans les mines et d'autres sujets. Les sociétés qui exercent des activités d'exploration, de construction, et qui s'occupent du développement et de l'exploitation de mines et d'installations connexes subissent généralement une hausse des coûts et des retards dans la production et d'autres échéanciers en raison de la nécessité de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables.

Les opérations de la Société sont également soumises à diverses lois et à divers règlements sur la protection de l'environnement au niveau fédéral, provincial et local. Les lois environnementales prévoient des restrictions et des interdictions à l'égard de déversements, rejets ou émissions de diverses substances produites dans le cadre ou en marge de certaines activités minières, comme l'infiltration provenant des bassins de retenue des résidus qui pourraient causer une pollution environnementale. Ces lois et ces règlements imposent des standards élevés à l'industrie minière dans le but de contrôler ces rejets d'eaux usées et pour forcer les participants à rendre compte aux autorités réglementaires des contrôles instaurés pour réduire ou éliminer l'impact généré par certaines activités de production; d'extraction ou du traitement des résidus qui seront déposés par la suite sur le sol ou rejetés dans l'air ou dans l'eau, pour achever les travaux de restauration des propriétés minières, pour contrôler les résidus dangereux et le matériel et pour réduire les risques d'accidents industriels.

La violation de ces lois peut donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités. En outre, certains types d'activités nécessitent le dépôt d'évaluations des impacts environnementaux et leur approbation. La législation en matière d'environnement évolue vers des normes et applications plus strictes et des amendes et pénalités plus élevées pour non-respect. Les évaluations environnementales des projets présentés entraînent un degré plus élevé de responsabilité de la part des sociétés et de leurs dirigeants, administrateurs et employés. Le coût requis pour se conformer aux changements apportés à la réglementation gouvernementale pourrait réduire la rentabilité des opérations.

L'inobservation des exigences prévues par les lois, les règlements et les permis applicables peut entraîner des mesures d'exécution forcée. Les autorités de réglementation ou les autorités judiciaires peuvent notamment rendre des ordonnances afin de faire cesser l'exploitation ou de la restreindre et peuvent imposer des mesures correctives nécessitant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou d'autres mesures correctives. Les exploitants miniers peuvent être tenus de dédommager les tiers qui subissent des pertes ou des dommages du fait des activités minières, et il se peut que des amendes ou des pénalités civiles ou pénales soient imposées pour des violations aux lois ou aux règlements applicables et, plus particulièrement, aux lois environnementales. La Société estime respecter essentiellement l'ensemble de l'importante législation et réglementation qui s'applique actuellement à ses activités. Toutefois, rien ne garantit que des changements futurs à la législation et la réglementation en vigueur n'auront pas une incidence négative sur la Société. Une modification des lois, des règlements et des permis actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières ou leur application plus stricte pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société et entraîner une hausse des dépenses en immobilisations ou des coûts de production, une baisse des niveaux de production ou nécessiter l'abandon ou le report du développement de projets miniers actuels ou nouveaux.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Les activités et les opérations de la Société nécessitent l'obtention rapide et le maintien des permis et licences délivrés par diverses autorités locales. La Société considère qu'elle détient tous les permis et licences nécessaires aux activités qu'elle exerce actuellement conformément aux lois et règlements pertinents. Les modifications apportées aux lois et règlements pourraient affecter ces permis et licences. Rien ne garantit que les divers permis et toutes les licences nécessaires dont la Société pourrait avoir besoin dans le cours normal des activités d'exploration, de développement et de construction actuelles et futures, de même que des activités d'exploitation minière, y compris, sans s'y limiter, celles en lien avec le Projet Whabouchi, pourront être obtenus selon des modalités raisonnables ou en temps opportun, ni que les lois et règlements applicables n'auront pas une incidence défavorable sur un projet minier que la Société pourrait entreprendre, y compris, sans s'y limiter, le Projet Whabouchi. Par ailleurs, tout retard dans l'obtention des permis de construction prévus à l'égard de l'Usine électrochimique commerciale aurait une incidence défavorable sur les échéanciers et les coûts associés à la mise en service. Ces délais pourraient donner le temps nécessaire à des tiers pour débiter la production de leurs projets avant le Projet Whabouchi, et donc, réduire la part de marché que la Société vise, ce qui aurait une incidence défavorable sur le niveau des ventes et la viabilité économique du Projet Whabouchi.

Lois anti-corruption

Les activités de la Société sont régies par plusieurs paliers gouvernementaux et sont assujetties à des interactions avec ces administrations. La Société est tenue de se conformer à des lois anti-corruption, dont le *Code criminel* et la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*. Les dernières années ont vu augmenter la fréquence et la sévérité des amendes imposées en application de ces lois, ce qui a accru la surveillance et la sanction des entreprises (et, sans s'y limiter, des administrateurs et des membres de la haute direction) coupables de violations des lois anticorruption. Il est à noter que les entreprises sont responsables non seulement des agissements de leurs employés, mais aussi de ceux de leurs entrepreneurs et tiers mandataires. Même si la Société a pris des mesures pour atténuer ces risques, y compris l'adoption par le Conseil d'une politique d'entreprise spécifique (dont un exemplaire est affiché sur son site Web), ainsi que l'implantation d'un code d'éthique, de programmes de formation et de politiques visant à assurer le respect de ces lois, il est possible que ces mesures n'assurent pas efficacement que la Société, ses employés, ses entrepreneurs et ses tiers mandataires se conforment strictement à ces lois. Si la Société devient partie à une action en justice ou se trouve en situation de non-respect de ces lois, elle serait assujettie à des amendes, des peines et/ou des sanctions importantes, ce qui pourrait avoir des effets défavorables importants sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont une préoccupation à l'échelle mondiale et présentent non seulement un risque lié au climat, mais aussi le risque que les mesures législatives et les traités adoptés par les gouvernements en la matière fassent augmenter les coûts et, par le fait même, pouvant réduire la rentabilité de nos activités.

Le gouvernement du Canada a adopté plusieurs mesures législatives en lien avec les changements climatiques. Il semble probable que ces mesures auront pour effet d'accroître le coût des combustibles fossiles, de l'électricité et du transport, de restreindre le seuil des émissions industrielles, d'imposer des coûts supplémentaires pour les émissions excédant les niveaux permis et d'accroître le coût de la surveillance et de la présentation d'information. La nécessité de se conformer à ces exigences pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les résultats d'exploitation de la Société.

À l'heure actuelle, le risque réglementaire de la Société associé aux changements climatiques concerne surtout ses obligations en vertu du mécanisme de négociation du marché québécois du carbone. La sensibilisation accrue de la population à la question des changements climatiques mondiaux pourrait donner lieu à l'adoption de nouvelles exigences législatives ou réglementaires visant à réduire ou à atténuer les effets des émissions de GES. Si la tendance à la réglementation accrue se maintient, la Société estime que le coût de son exploitation pourrait augmenter.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

En outre, les risques matériels liés aux changements climatiques pourraient aussi avoir une incidence défavorable sur les activités de la Société. Les bouleversements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines des menaces pesant sur la Société, notamment la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques, les pénuries de ressources, les changements dans la configuration et l'intensité des pluies et des tempêtes, les pénuries d'eau et les changements de température, phénomènes qui pourraient interrompre nos activités, endommager nos infrastructures ou nos propriétés, occasionner des risques financiers pour nos activités ou avoir une autre incidence défavorable significative sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière ou nos liquidités. La Société pourrait devoir engager des coûts importants pour composer avec ces événements pendant leur déroulement, pour assurer la reprise des activités par la suite et possiblement pour modifier les caractéristiques des infrastructures actuelles ou futures afin d'éviter de subir de nouveau ces événements. Les changements climatiques pourraient également perturber nos activités en nuisant à la disponibilité et au coût du matériel nécessaire à l'exploitation minière et pourraient faire grimper le coût des assurances et d'autres coûts d'exploitation.

Obligations d'une société cotée en bourse

En tant que société cotée en bourse, la Société est assujettie à des règles et règlements qui évoluent et sont promulgués par un certain nombre d'organismes gouvernementaux et autoréglementés, notamment les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), la TSX et l'*International Accounting Standards Board* qui régissent la gouvernance d'entreprise et la réglementation en matière d'information à fournir au public. Ces règles et règlements continuent d'évoluer en étendue et en complexité, ce qui crée de nombreuses nouvelles obligations, augmentant les coûts d'observation et le risque de non-observation. Les efforts de la Société en matière d'observation de ces règles et obligations pourraient se traduire par une hausse généralisée des charges générales et administratives et par un réaménagement du temps et de l'attention de la direction au détriment du financement, du développement, des opérations et, éventuellement, des activités productrices de revenus.

Fluctuations monétaires

Les coûts, revenus et mouvements de trésorerie de la Société sont tous soumis aux aléas des cours des monnaies. Bien qu'elle accroisse ses capitaux propres en dollars canadiens, la Société a estimé certains de ses coûts en capital relatifs au Projet Whabouchi selon les cours de certaines devises avant de les convertir en dollars canadiens selon un taux de change fixe. Par ailleurs, le financement par emprunt qu'elle pourrait chercher pourrait lui être octroyé en dollars américains. En conséquence, des fluctuations défavorables des cours de l'euro et des dollars canadien et américain pourraient faire augmenter les coûts de développement et de production du Projet Whabouchi ou faire augmenter le coût d'emprunt et pourrait considérablement et négativement affecter les résultats et la situation financière de la Société.

Conditions générales de l'industrie

L'exploration et la mise en valeur des ressources minérales, y compris la construction, le démarrage et l'exploitation d'une mine, comportent des risques importants que même une évaluation soignée jumelée à l'expérience et au savoir-faire ne sauraient éviter. Bien que la découverte d'un gisement puisse s'avérer extrêmement lucrative, peu de propriétés où sont réalisés des travaux de prospection et de mise en valeur deviennent des mines productives par la suite. Des dépenses importantes sont nécessaires pour établir les réserves de minerai, élaborer des procédés métallurgiques et construire une usine de concentration ou de broyage sur un site donné. Il est impossible de fournir une assurance que les programmes d'exploration et de mise en valeur envisagés par la Société déboucheront sur une exploitation minière rentable.

Les activités minières comportent un degré élevé de risque. Les activités de la Société sont assujetties à tous les dangers et les risques généralement associés aux activités d'exploration et de mise en valeur, y compris des formations géologiques inhabituelles et imprévues, des explosions, des effondrements, des inondations ou d'autres situations qui peuvent se produire pendant le forage et l'enlèvement de la roche et qui pourraient entraîner des dommages physiques, matériels ou environnementaux et, éventuellement, une responsabilité légale.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Risque lié à l'assurance

Toutes les industries font face à des risques importants qui pourraient entraîner des dommages aux biens et aux installations ou leur destruction, des blessures ou des décès, des dommages à l'environnement et la pollution, des retards dans la production, l'expropriation d'actifs et la perte du titre de propriété des claims miniers et du bail minier. Rien ne garantit qu'une assurance pour couvrir les risques auxquels les activités de la Société sont soumises sera disponible ni, si elle l'est, qu'elle le sera selon des primes raisonnables d'un point de vue commercial. Par conséquent, la Société pourrait être tenue responsable de la pollution ou pour les autres risques contre lesquels elle ne pourrait pas être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas être assurée, compte tenu du coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. La Société souscrit actuellement à une assurance ayant des fourchettes de couverture qu'elle estime conformes aux pratiques du secteur pour des sociétés à un stade semblable de développement. La Société souscrit à une assurance responsabilité à l'égard de ses activités d'exploration et d'exploitation, y compris certaines couvertures limitées contre l'atteinte à l'environnement. Un paiement en cas d'une telle responsabilité réduirait les fonds dont la Société dispose. Si la Société n'est pas en mesure de financer intégralement le coût des mesures pour remédier à un problème environnemental, elle pourrait devoir suspendre ses activités ou prendre d'onéreuses mesures de conformité provisoires jusqu'à l'achèvement d'une réparation permanente. Le versement de sommes à cet égard pourrait également entraîner la perte d'actifs de la Société.

Politique en matière de dividendes

Aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires à ce jour. La Société ne prévoit pas actuellement verser des dividendes en espèces dans un avenir prévisible. Toute décision de déclarer et de verser des dividendes à l'avenir sera prise à la discrétion du conseil d'administration et dépendra notamment des résultats financiers, des besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que le conseil d'administration peut juger pertinents. De plus, la capacité de la Société à verser des dividendes peut être limitée par les clauses restrictives de toute dette existante ou future impayée et contractée par la Société ou ses filiales. Par conséquent, les investisseurs peuvent ne recevoir aucun rendement sur un placement dans les titres de la Société à moins de les vendre à un prix supérieur à celui qu'ils ont payé.

Volatilité du cours des actions et cours des actions ordinaires

Le cours des actions des sociétés du secteur primaire a tendance à être volatile. Les fluctuations du prix mondial du lithium et bon nombre d'autres éléments qui sont indépendants de la volonté de la Société pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires de la Société.

Rien ne saurait garantir qu'un marché actif pour les actions ordinaires de la Société sera maintenu après tout placement de titres. Les titres de sociétés ayant une plus petite capitalisation ont subi une volatilité considérable par le passé, souvent en raison de facteurs non liés au rendement financier ou aux perspectives des sociétés touchées. Ces facteurs comprennent les nouveaux développements de l'économie mondiale et les perceptions du marché quant à l'attrait de certains secteurs. Rien ne saurait garantir que des fluctuations continues du cours n'auront pas lieu. Si un marché actif pour les actions ordinaires de la Société ne se maintient pas, la liquidité du placement d'un acquéreur pourrait être limitée. Si un tel marché ne s'établit pas, les acquéreurs pourraient perdre la totalité de leur placement dans les actions ordinaires de la Société.

En conséquence de ces facteurs, le cours des actions ordinaires à tout moment pourrait ne pas refléter avec exactitude la valeur à long terme de la Société. Des recours collectifs en valeurs mobilières ont souvent été intentés contre des sociétés à la suite de périodes de volatilité des cours de leurs titres. La Société pourrait dans l'avenir être la cible de recours similaires. Des litiges relatifs aux valeurs mobilières pourraient entraîner des coûts et des dommages-intérêts considérables, et également détourner l'attention de la direction de la gestion des affaires de la Société, de même que ses ressources financières.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Protection et maintien de la propriété intellectuelle

Le succès de la Société pourrait dépendre en partie de sa capacité à protéger et maintenir ses droits de propriété intellectuelle. La Société a identifié des marchés d'intérêt particuliers pour les composés de lithium issus de la transformation du spodumène et elle a aussi réalisé, entre autres, de nombreux essais métallurgiques à l'échelle de banc d'essai, en usine pilote et à l'échelle de démonstration afin de mettre au point différents procédés visant à produire de l'hydroxyde de lithium à partir du concentré de spodumène et à produire du carbonate de lithium à partir d'hydroxyde de lithium.

Rien ne garantit que les droits utilisés par la Société ne seront pas contestés, invalidés, violés ou contournés, ni que ceux-ci procureront des avantages concurrentiels à la Société. Des demandes de brevets ont été déposées et plusieurs ont été accordées à la Société relativement aux procédés de transformation de spodumène et de production d'hydroxyde de lithium à partir de sulfate de lithium et du carbonate de lithium à partir d'hydroxyde de lithium. De plus, il n'est pas certain que les brevets accordés et les demandes en cours à l'égard de brevets devant être délivrés ne seront pas contestés par des tiers et que les brevets de tiers ne compromettent pas la capacité de la Société d'utiliser ces brevets et ce savoir-faire pour commercialiser des composés de lithium. Il n'y a aucune certitude que la Société sera en mesure d'obtenir des licences, de développer ou d'obtenir une technologie de remplacement à l'égard des brevets délivrés à des tiers qui englobent incidemment ses procédés de production. De plus, la Société pourrait devoir engager des frais juridiques considérables pour contester des actions en justice pour contrefaçon ou pour tenter de telles poursuites contre autrui. Le succès commercial de la Société dépend aussi de son respect des brevets et des droits de propriété intellectuelle des tiers.

Concurrence

La concurrence est vive et s'accroît encore dans le secteur du lithium. La Société affronte de nombreuses entreprises dotées de ressources financières et d'installations techniques supérieures à celles de la Société. Cette concurrence sectorielle pourrait nuire à sa capacité de mener le Projet Whabouchi au stade de la production et de conclure des conventions de vente pour 100 % ses produits.

Prix des sels de lithium et du concentré de spodumène

L'industrie du lithium est largement tributaire du cours des métaux et minéraux exploités et des sels de lithium transformés. Il n'y a aucune assurance qu'il existera un marché profitable pour leur vente. Il n'y a non plus aucune assurance que le cours des métaux et des sels de lithium sera tel que les propriétés de la Société pourront être exploitées de façon profitable. Le cours des actions ordinaires, les résultats financiers de la Société et ses activités pourraient, dans le futur, subir d'importants effets négatifs découlant de la chute du prix des composés de lithium, ce qui nuirait à la capacité de la Société à financer ses activités. Le prix des composés de lithium peut varier de manière importante et il est tributaire de divers facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société, tels que la vente ou l'achat de composés de lithium par différents courtiers, les taux d'intérêt, les taux de change, les taux d'inflation ou de déflation, les fluctuations de la valeur du dollar canadien et d'autres monnaies, l'offre et la demande à l'échelle régionale et mondiale, ainsi que la conjoncture économique et politique existant dans les pays qui sont d'importants producteurs de composés de lithium. Le prix des composés de lithium, qui ne sont pas négociés sur une quelconque bourse et dont les contrats de vente sont négociés sur une base individuelle, peut connaître des variations positives ou négatives, et tout recul important pourrait empêcher la poursuite des activités de mise en valeur sur les propriétés de la Société.

Importance et protection du personnel-clé

Actuellement, le succès de la Société dépend largement du rendement de ses administrateurs et dirigeants, de même que de ses leaders opérationnels et techniques. La perte des services fournis par l'une ou l'autre de ces personnes pourrait nuire considérablement à ses activités et à ses perspectives d'avenir. Rien ne garantit que la Société puisse conserver les services de ses administrateurs, dirigeants et autres employés compétents dont la présence est nécessaire à ses activités. La perte de leurs services pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société. La Société a contracté une assurance de personne-clé afin d'atténuer cet impact défavorable sur la Société.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Relations de travail

Bien que la Société entretienne de bonnes relations avec ses employés, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de maintenir des relations positives avec eux. En outre, les relations entre la Société et ses employés peuvent être touchées par des changements dans la réglementation et les administrations opérés par les autorités pertinentes des territoires où la Société exerce ses activités. Des changements défavorables dans les textes de loi ou dans la relation qui existe entre la Société et ses employés pourraient influencer négativement sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Politique minière de la Nation Crie et ententes connexes

En vertu de la politique minière actuelle adoptée par l'Administration régionale crie, toute production minérale sur le territoire *Eeyou Istchee* / Baie-James doit faire l'objet d'un accord spécifique entre la Société, la Nation Crie de Nemaska (les Premières nations sur le territoire traditionnel où la propriété Whabouchi est située), le Grand Conseil des Cries (*Eeyou Istchee*) et le gouvernement de la Nation Crie (collectivement, les « **Parties Cries** »).

Le 7 novembre 2014, la Société a signé une entente avec les Parties Cries (l'« **Entente Chinuchi** »), qui porte sur la mise en valeur et l'exploitation de la Propriété Whabouchi dans le territoire *Eeyou Istchee* / Baie-James. La Société a ensuite cédé à NMX Whabouchi ses droits et obligations aux termes de l'Entente Chinuchi, au moyen d'une convention de cession et de prise en charge en date du 2 avril 2018 (la « **Convention de cession et de prise en charge Chinuchi** »). L'Entente Chinuchi lie les parties et régit la relation de collaboration à long terme entre NMX Whabouchi et les Parties Cries pendant toutes les phases du projet Whabouchi. Elle prévoit des possibilités de formation, d'emploi et d'affaires pour les Cries pendant la construction, l'exploitation et la fermeture du projet, et énonce les principes de respect social, culturel et environnemental en vertu desquels la Propriété Whabouchi sera gérée.

En contrepartie du consentement des Parties Cries à la Propriété Whabouchi et de leur soutien à celle-ci, ce qui assure un environnement régional stable pour la mise en valeur et l'exploitation de la Propriété Whabouchi et du Projet Whabouchi, NMX Whabouchi est assujettie à plusieurs obligations, notamment en ce qui concerne les possibilités et les principes qui précèdent, y compris le paiement de montants fixes et variables tout au long de la durée du Projet Whabouchi. Ces paiements fixes, qui deviennent exigibles lorsqu'un jalon précis est atteint, sont soumis à un mécanisme ponctuel de rajustement à un moment précis après que le début de la production commerciale a été réalisée à la Propriété Whabouchi et le début de la production commerciale à l'Usine électrochimique commerciale, ce qui pourrait se traduire par un paiement plus important. Tous les paiements prévus au titre de l'Entente Chinuchi ont été pris en compte dans l'évaluation réalisée dans le cadre de la préparation du Rapport technique.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Les obligations de NMX Whabouchi émises aux termes de l'Entente sur la production (*Stream*) sont garanties, entre autres, par un ensemble de sûretés visant, dans la mesure permise par la loi, la totalité des principaux titres miniers et la totalité des titres sur le site de Shawinigan. Advenant un cas de défaut aux termes de l'Entente sur la production (*Stream*), Orion aura le droit, sous réserve, dans tous les cas, de l'Entente sur la production (*Stream*) et de toutes les conventions entre créanciers conclus, d'exercer tous les droits et recours à l'égard des sûretés et d'entamer des procédures d'exécution, y compris, sans s'y limiter, la vente, le transfert ou la cession, en totalité ou en partie, de la Propriété Whabouchi. Aux termes de l'Entente Chinuchi, dans l'éventualité : i) du transfert de la Propriété Whabouchi à un tiers qui n'est pas un membre du même groupe que NMX Whabouchi ou ii) de la vente de NMX Whabouchi (ou de tout cessionnaire autorisé des droits et obligations de NMX Whabouchi en vertu de l'Entente Chinuchi) ou de l'acquisition d'une participation majoritaire dans NMX Whabouchi ou dans un tel cessionnaire, l'exigibilité du solde intégral de tous les paiements fixes non versés, ainsi que des intérêts courus à leur égard, sera accéléré. Ce paiement accéléré (qui peut être substantiel) et les paiements variables dus aux Parties Cries à la date d'un tel transfert, d'une telle vente ou d'une telle acquisition de contrôle deviendront exigibles dans les trente jours suivant une telle date de clôture. De plus, tout cessionnaire de la Propriété Whabouchi doit assumer les droits et obligations de NMX Whabouchi en vertu de l'Entente Chinuchi afin de se prévaloir des avantages de celle-ci. Le consentement des Parties Cries au Projet Whabouchi et leur soutien à celui-ci, tel qu'énoncés dans l'Entente Chinuchi, sont essentiels au succès du Projet Whabouchi. Le non-respect des obligations de NMX Whabouchi aux termes de l'Entente Chinuchi pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

Titres de propriété et revendications territoriales

Malgré le fait que la Société a vérifié ses titres sur ses propriétés minières et qu'elle est convaincue, d'après l'information disponible, qu'ils sont en règle, elle ne peut garantir qu'ils ne seront pas contestés ou attaqués en justice. Ces propriétés pourraient être l'objet de contrats antérieurs de cession ou de revendications territoriales non enregistrés, et les titres pourraient être entachés de vices non détectés. Par ailleurs, la législation québécoise impose à la Société d'engager des dépenses et de payer un loyer à l'égard de ses propriétés pour avoir le droit de reconduire ses claims à l'expiration. Or, rien ne garantit que la Société réussisse à renouveler tous ses claims. Enfin, les propriétés de la Société ne sont pas actuellement visées par des revendications territoriales des Premières Nations, mais il n'est pas assuré qu'il en sera toujours ainsi.

Risques fiscaux

La Société se finançait en partie par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales pourrait avoir des conséquences fiscales négatives pour les investisseurs et dans un tel cas, la Société devra indemniser chaque souscripteur d'actions accréditives pour tout impôt supplémentaire.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs et dirigeants de la Société assument des fonctions d'administrateurs ou de dirigeants d'autres sociétés impliquées dans la prospection et la mise en valeur de ressources minières et qui pourraient, de ce fait, se trouver en concurrence directe avec la Société. De telles responsabilités pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. Ces conflits, le cas échéant, seront réglés conformément aux dispositions pertinentes de la *Loi sur les sociétés par actions*. N'importe quelle décision prise par ces administrateurs et dirigeants et impliquant la Société serait en conformité avec les responsabilités et les obligations de faire des compromis équitables et de bonne foi avec la Société et ces autres sociétés. De plus, ces administrateurs et dirigeants devront déclarer leur intérêt et s'abstenir de voter sur ces questions qui pourraient laisser place à un conflit d'intérêts. En outre, certains administrateurs et dirigeants de la Société pourraient devenir dans l'avenir administrateurs d'autres sociétés qui participent à d'autres entreprises commerciales, différentes ou identiques.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Dilution

L'obtention de financement additionnel nécessaire pour poursuivre le développement et l'exploitation de la Société pourrait peut-être nécessiter l'émission de nouveaux titres. L'émission de titres additionnels et l'exercice de bons de souscription d'actions ordinaires, d'options d'achat d'actions et d'autres titres convertibles auront pour effet de diluer la part des capitaux propres des personnes qui détiennent ou achètent des actions ordinaires.

Subordination des actions ordinaires

En cas de faillite, de liquidation ou de réorganisation de la Société, les porteurs de certains de ses titres d'emprunt et certains de ses fournisseurs auront généralement droit au paiement de leurs créances sur les actifs de la Société avant que des actifs ne puissent être distribués aux actionnaires. Les actions ordinaires seront effectivement subordonnées à la majeure partie des autres dettes et obligations de la Société.

Absence de revenu et historique de pertes

Puisque la Société ne génère pas de revenus, elle est tributaire de financements futurs pour poursuivre ses activités, voire demeurer en affaires. La Société n'a généré aucun revenu depuis sa constitution. La construction et l'exploitation du Projet Whabouchi font notamment partie des objectifs d'affaires de la Société. Il n'existe aucune garantie que ce projet soit viable sur le plan commercial.

La Société n'a pas d'historique d'opérations rentables. Elle a subi des pertes nettes au cours des exercices financiers terminés les 30 juin 2018 et 2019. La direction de la Société ne prévoit aucun revenu jusqu'à ses premières ventes de concentré de spodumène et/ou de sels de lithium tel que mentionné ci-dessus et estime que la Société pourrait subir des pertes dans un avenir proche, comme rien ne garantit qu'elle atteigne à court terme un stade de rentabilité.

Le succès futur de la Société dépendra en grande partie de sa capacité à assurer le respect de ses engagements contractuels qui sont importants du point de vue opérationnel et financier.

De façon générale, les revenus de la Société seront également influencés par les conditions économiques et par sa capacité de commencer sa production et de gérer sa croissance.

Énoncés prospectifs

Les investisseurs sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. De par leur nature, les énoncés prospectifs supposent de nombreuses hypothèses, des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes, tant généraux que spécifiques, susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs ou de contribuer à la possibilité que les prédictions, prévisions ou projections se révèlent inexactes de façon importante.

Risques liés aux coentreprises minières

Les projets miniers sont souvent menés par l'entremise de coentreprises. Les coentreprises nécessitent souvent l'approbation unanime des parties à la coentreprise ou de leurs représentants concernant certaines décisions fondamentales, notamment l'augmentation ou la réduction du capital inscrit, la fusion, la division, la dissolution, y compris le niveau d'endettement et la mise en gage des actifs de la coentreprise, ce qui signifie que chacune des parties à l'entreprise commune a un droit de veto sur ces décisions, ce qui pourrait mener à une impasse. Les partenaires futurs de la Société pourraient opposer leur veto aux plans d'affaires futurs de la Société, en ce qui a trait à une coentreprise en particulier, et ainsi empêcher la Société d'atteindre ses objectifs. Aussi, tout manquement de la part d'un partenaire à respecter ses obligations envers la Société ou une tierce partie ou tout litige concernant le respect des droits et obligations d'une tierce partie pourrait avoir un impact négatif sur la Société.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

Poursuites et procédures judiciaires

Comme la plupart des entreprises, la Société est exposée aux menaces de poursuites et pourrait être impliquée dans des différends avec d'autres parties qui pourraient déboucher sur des poursuites et d'autres procédures. Les activités de la Société sont exposées au risque que des poursuites soient intentées par des employés, des syndicats, des entrepreneurs, des détenteurs de la dette, des prêteurs, des fournisseurs, des partenaires de coentreprises futurs, des actionnaires, des organismes gouvernementaux ou d'autres personnes notamment dans le cadre de recours privés, de recours collectifs, de recours administratifs et de recours réglementaires et autres.

Dans tous les cas, l'issue des poursuites ou d'autres procédures judiciaires dans lesquelles la Société est impliquée, tel que l'Arbitrage Livent et les procédures en vertu de la LCSA (incluant la demande visant la radiation des sûretés relatives aux Obligations décrite sous la rubrique « Incertitude relative à la radiation des sûretés garantissant les Obligations »), ou pourrait être impliquée, notamment les recours réglementaires, est difficile à évaluer ou à quantifier. Les demandeurs peuvent tenter d'obtenir le remboursement d'importants montants ou de montants indéterminés, et l'ampleur des pertes possibles liées à ces poursuites peut demeurer inconnue pendant de longues périodes. Les coûts de défense et de règlement peuvent être importants, même en ce qui a trait aux poursuites peu ou pas fondées. En raison de l'incertitude inhérente au processus de litige, celui-ci pourrait exiger que la direction de la Société y consacre une quantité considérable de temps et d'efforts et obliger la Société à verser d'importants honoraires juridiques. Rien ne garantit que le règlement d'une poursuite judiciaire future donnée n'aura pas d'incidence négative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

L'Arbitrage Livent

Le 3 avril 2017, la Société a reçu de Livent Corporation (« Livent ») un montant de 13 358 \$ (10 000 \$ US) conformément au contrat d'approvisionnement conclu le 31 octobre 2016 et elle a accepté de modifier le contrat d'approvisionnement de manière à prolonger l'échéancier des livraisons du produit prévu au contrat.

Au cours de négociations précédentes, la Société a avisé Livent que dans l'hypothèse où les parties ne parviendraient pas à s'entendre, elle pourrait ne pas avoir d'autre option que de résilier le contrat d'approvisionnement selon les modalités de celui-ci et de rembourser le paiement de 10 millions de dollars américains, en plus de payer une pénalité d'un montant équivalent. Le 18 février 2019, malgré des négociations conduites de bonne foi, la Société n'a pu en arriver à un résultat mutuellement satisfaisant avec Livent. En conséquence, la Société n'a pas eu d'autre choix que d'exercer son droit contractuel de résilier le contrat d'approvisionnement.

À la date de publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, un montant de 26 727 \$ avait été placé dans un compte en main tierce, en faveur de Livent, pendant la durée des procédures d'arbitrage ou jusqu'à ce que Livent retire l'hypothèque sur une partie des stocks de la Société, une fois la production lancée. Une audience d'arbitrage pour le processus d'arbitrage, qui est encore en cours et dont l'issue demeure incertaine, doit avoir lieu en octobre 2020 devant la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale, à New York. Plus précisément, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir une sentence arbitrale i) confirmant son droit de résilier l'Entente Livent, ii) ordonnant la radiation des sûretés inscrites dans le cadre de l'Entente Livent et iii) qui n'accorde pas le paiement par la Société de sommes importantes à Livent à titre de frais et dépens du processus d'arbitrage et de dommages-intérêts. De plus, rien ne garantit que l'Arbitrage Livent n'aura pas d'incidence négative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

(les montants sont en milliers, sauf indication contraire)

11) CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

À titre d'entité inscrite en bourse, la direction doit prendre des mesures pour s'assurer que l'information significative à l'égard des rapports déposés ou soumis aux termes des lois sur les valeurs mobilières présente l'information financière de manière fidèle. Cette responsabilité incombe à la direction, y compris au président et chef de la direction et au chef de la direction financière. Il incombe à la direction de mettre en place, de maintenir et d'évaluer la conception des contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les informations importantes liées à la Société et à ses filiales sont obtenues et portées à la connaissance de la haute direction en temps voulu pour que les bonnes décisions puissent être prises concernant la communication de l'information.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante ou susceptible d'avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Dans sa conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, la Société reconnaît que, peu importe la manière dont ces contrôles sont conçus et exécutés, ils ne peuvent donner qu'une assurance raisonnable et non absolue de la réalisation des objectifs attendus du système de contrôles.

* * * * *

INFORMATION GÉNÉRALE

BUREAU ADMINISTRATIF

450, rue de la Gare-du-Palais
1^{er} étage
Québec (Québec) G1K 3X2
CANADA
Tél. : 418 704-6038 Télécopieur : 418 614-0627

SITE INTERNET

www.nemaskalithium.com

BOURSES

Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole :

NMX pour les actions

OTCQX sous le symbole :

NMKEF

DIRIGEANTS

Guy Bourassa
Président et chef de la direction

Steve Nadeau, CPA, CGA
Chef de la direction financière

Marc Dagenais
Vice-président, affaires juridiques et
secrétaire corporatif

Chantal Francoeur
Vice-présidente, ressources humaines et
développement organisationnel

Robert Beaulieu
Vice-président, opérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel Baril^{2), 3)}, Président du conseil
Guy Bourassa, Administrateur
Vanessa Laplante^{1), 2), 4)}, Administratrice
Paul-Henri Couture^{1), 2), 3), 4)}, Administrateur
François Biron^{1), 2), 4)}, Administrateur
Shigeki (Sean) Miwa¹⁾, Administrateur
Jacques Mallette^{1), 3), 4)}, Administrateur
Luc Séguin³⁾, Administrateur

¹⁾ Membre du comité d'audit et de risque

²⁾ Membre du comité de gouvernance et de responsabilité sociale

³⁾ Membre du comité des ressources humaines, de la
rémunération et des mises en candidature

⁴⁾ Membre du comité spécial

CONSEILLERS JURIDIQUES

Stein Monast

Édifice Stein Monast
70, rue Dalhousie
Bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2
CANADA
www.steinmonast.ca

McCarthy Tétrault

S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1000, rue de la Gauchetière Ouest
Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 0A2
CANADA
www.mccarthy.ca

AGENT DES TRANSFERTS

Société de fiducie Computershare du Canada

1500, boulevard Robert-Bourassa
7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8
CANADA
www.computershare.com

AUDITEURS

KPMG

Tour KPMG
600, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 1500
Montréal (Québec) H3A 0A3
CANADA

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Contact : Wanda Cutler
wanda.cutler@nemaskalithium.com
Tél. : 416 303-6460

Contact : Victor Cantore
victor.cantore@nemaskalithium.com
Tél. : 514 825-3036